

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ETHIAS SA
31/12/2023

Nous sommes là pour vous. **ethias**

ethias

SIÈGE NATIONAL

Rue des Croisiers 24
4000 LIÈGE
+ 32 (0)4 220 31 11

SIÈGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73
3500 HASSELT
+ 32 (0)11 28 21 11

**SIÈGE POUR LA RÉGION DE
LANGUE ALLEMANDE**

Klötzerbahn 24-26
4700 EUPEN
+ 32 (0)87 59 10 00

ethias.be

1. Table des matières

1. SYNTHÈSE	4	6. GESTION DU CAPITAL	54
2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5	6.1. Fonds propres.....	54
2.1. Activités	5	6.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	56
2.2. Résultats de souscription	8	6.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	57
2.3. Résultats des investissements.....	9	6.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	57
2.4. Résultats des autres activités	9	6.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR....	57
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	10	6.6. Autres informations.....	57
3.1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	10	7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES	58
3.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	13	7.1. Bilan	58
3.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	13	7.2. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	60
3.4. Système de contrôle interne.....	21	7.3. Primes, sinistres et dépenses par pays.....	64
3.5. Fonction d'audit interne	23	7.4. Provisions techniques vie et santé SLT	66
3.6. Fonction Actuarielle.....	24	7.5. Provisions techniques non-vie	69
3.7. Sous-traitance	25	7.6. Sinistres en non-vie.....	70
4. PROFIL DE RISQUE	27	7.7. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	71
4.1. Risque de souscription	27	7.8. Fonds propres.....	72
4.2. Risque de marché.....	29	7.9. Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard ...	73
4.3. Risque de crédit.....	34	7.10. Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	75
4.4. Risque de liquidité.....	35		
4.5. Risque opérationnel	37		
4.6. Autres risques importants	39		
4.7. Autres informations importantes concernant le profil de risque.....	40		
5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	41		
5.1. Valorisation des actifs.....	41		
5.2. Valorisation des provisions techniques	44		
5.3. Valorisation des autres passifs	49		
5.4. Méthodes de valorisation alternatives	51		
5.5. Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs	51		
5.6. Annexes QRT.....	52		

1. Synthèse

L'année 2023 est caractérisée par l'absence de tempêtes, le ralentissement de l'inflation et un contexte macroéconomique globalement plus favorable qu'en 2022. Malgré la volatilité persistante et l'imprévisibilité des marchés, l'entreprise a fait preuve de résilience et d'adaptabilité face à des défis imprévus.

En termes de résultats, Ethias a réalisé en 2023 un **bénéfice net de 200 millions d'euros**, en augmentation de 4,85% par rapport à 2022 (191 millions d'euros) et souligne ainsi l'efficacité de l'approche stratégique et la capacité d'Ethias à faire face à des imprévus.

Ce résultat est généré majoritairement par les activités **Non Vie (200 millions d'euros)**, les activités **Vie** rapportant **94 millions d'euros**.

L'**encaissement global** est de 3,37 milliards d'euros réparti entre 1,67 milliard d'euros en Non Vie (+10,39%) et 1,70 milliard d'euro en Vie (+21,61%). L'encaissement total a progressé de 15,79%.

Le **ratio Solvency II** s'élève à **190,2%** après déduction du **dividende prévisionnel de 110 millions d'euros**¹, impacté par la baisse des taux d'intérêt. Ce ratio est évalué selon la formule standard de Solvency II, sans recourir aux mesures transitoires à long terme.

L'agence de notation **Fitch Ratings** a à nouveau confirmé la **notation IFS** (« Insurer Financial Strength ») « **A** » d'Ethias, assortie d'un outlook stable, soulignant l'excellente capitalisation d'Ethias, portée par un ratio de solvabilité solide ainsi que ses bonnes performances opérationnelles et financières.

Au-delà des performances économiques, évidemment essentielles pour les entreprises, Ethias veut intégrer dans sa stratégie des objectifs de durabilité et sociétaux dans l'ensemble de ses opérations et activités. Ethias s'est engagée vis-à-vis des jeunes avec la 2^e remise des prix des Ethias Youth Solidarity Awards visant à lutter contre la précarité chez les moins de 30 ans. Ethias a également conclu de nombreux investissements et partenariats durables, poursuivi son plan à objectif zéro carbone en 2030, clôturé avec succès l'émission de son premier Green Bond pour un montant de 250 millions d'euros et lancé Ethias Lease qui propose une gestion de flotte 100% électrique. En 2023, Ethias a effectué sa première analyse de double matérialité ayant pour objectif d'identifier les thématiques de durabilité les plus pertinentes aux yeux de ses parties prenantes et de s'assurer que celles-ci sont bien prises en compte dans la stratégie d'entreprise et dans son reporting.

Ethias a obtenu pour la deuxième année consécutive la certification **Top Employer Belgique** et a à nouveau obtenu cette certification en 2024.

En intégrant la durabilité dans tous les aspects de ses métiers, Ethias renforce sa capacité d'être un acteur solide et responsable au service de la société, créateur d'emplois mais aussi de solutions pour relever les défis qui se présentent devant chaque citoyen.

1 Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale

2. Activités et résultats

2.1. Activités

Marchés financiers en 2023

Une année sous le signe de la volatilité

L'année 2023 débutait sur un consensus de marché quasi unanime : les politiques très restrictives de la Fed et de la BCE étaient prévues pour maintenir la tendance à la hausse des taux d'intérêt. Elles auraient en outre pour conséquence de générer une forte récession économique avant la fin de l'année. Force est de constater que tout ne se sera pas passé exactement comme prévu.

Après un dernier trimestre 2022 marqué par une rapide remontée des taux, c'est le scénario 'Boucles d'Or' -ou de l'atterrissage en douceur- qui semblait surtout l'emporter dès les premières semaines de 2023. Les banques centrales allaient réussir à ramener l'inflation à des niveaux proches de leurs cibles, tout en maintenant une croissance suffisamment positive. Pour preuve, l'économie américaine ne marquait aucun signe de faiblesse malgré la forte remontée des taux, affichant un niveau de chômage proche de leurs niveaux historiques les plus bas. Cet optimisme allait rapidement voler en éclat avec les faillites de Silicon Valley Bank (SVB) et d'autres banques régionales américaines, frappées de plein fouet par la fuite d'une partie importante de leurs dépôts. Ces événements ont eu des répercussions sur les marchés financiers, suscitant des inquiétudes quant à une crise similaire à celle de 2008. Les banques centrales ont réagi en mettant en place des mesures d'urgence, mais la volatilité persistante a atteint l'Europe, menaçant même la stabilité de grandes institutions financières comme Crédit Suisse.

Le deuxième trimestre a vu un regain d'optimisme, notamment grâce à des indicateurs économiques solides aux États-Unis. Les banques centrales poursuivaient leur cycle de resserrement monétaire, et le marché commençait à donner davantage de poids au scénario du « *higher for longer* », c.-à-d. des taux plus élevés pendant une plus longue période.

Au début du troisième trimestre, la fin des programmes d'émissions de dette gouvernementale a incité à reconsidérer la position sur les taux, anticipant un ralentissement économique imminent en Europe. Cependant, la thématique du « *higher for longer* » continua de peser sur les marchés jusqu'à la fin septembre, entraînant un violent mouvement de bear-steepening des courbes de taux. Le taux US 10 ans dépassa même -brièvement- la barre des 5%, tandis que le 10 ans allemand frôlait les 3%.

Le dernier trimestre s'ouvrit sur une série de bonnes surprises sur le front de l'inflation, à la fois aux États-Unis et en Europe. L'inflation baissait plus vite qu'attendu et permettait ainsi aux banquiers centraux d'envisager des baisses de taux précoces. C'était la fin du « *higher for longer* » et le retour en puissance de « Boucles d'Or » et du scénario de

l'atterrissage en douceur. La baisse de l'inflation allait pouvoir amener un assouplissement des politiques monétaires, permettant de sauvegarder la croissance économique. Ainsi, le risque de récession diminuait fortement. Les marchés de taux enregistraient de fortes baisses : le taux à 10 ans Bund perdait 100bp en trois mois et le taux à 10 ans US refluit dessous la barre de 4%. Pendant ce temps, les indices boursiers battaient régulièrement de nouveaux records.

En conclusion, l'année 2023 se termine sur un solide rallye des taux, sans aucun signe imminent de récession, avec la conviction que la baisse de l'inflation permettra aux banques centrales de réduire leurs taux dans les six prochains mois. Le consensus de début 2023 ne se sera donc pas réalisé. En ira-t-il autrement pour 2024, ou bien les marchés sont-ils trop optimistes ?

Impact sur la gestion financière et la politique d'investissement d'Ethias

Ethias applique une philosophie d'investissement étroitement liée à ses valeurs, ses objectifs sociétaux et à ses activités d'assurance. Sa politique d'investissement s'inscrit dans une vision à long terme et ses décisions d'investissement se font dans le respect de l'allocation stratégique cible définie en fonction de l'appétit aux risques de l'entreprise. En tant qu'entreprise responsable, elle met en place une approche d'investissement durable qui vise à concilier les objectifs financiers de ses différentes parties prenantes avec les enjeux environnementaux et sociaux. La société s'engage également à respecter une gouvernance stricte et à assurer la meilleure exécution possible des transactions pour minimiser les coûts. En outre, Ethias a encore accentué son rôle d'investisseur de référence en promouvant le développement économique durable en Belgique à travers une partie importante de ses investissements.

Malgré un contexte macroéconomique mouvementé, l'ancrage à long terme de ses investissements et une approche active de l'adéquation actifs-passifs ont permis à Ethias de gérer au mieux l'impact de cette volatilité sur ses principaux indicateurs de performance et de risque. Par ailleurs, les taux d'intérêt ont navigué à des niveaux historiquement élevés. Ethias a saisi cette opportunité afin de renforcer le taux de rendement moyen de ses portefeuilles et en investissant dans des titres présentant une bonne qualité de crédit. Dans ce contexte, le portefeuille d'investissement s'est montré particulièrement résilient et n'a pas enregistré d'accident de crédit au niveau obligataire. La poursuite de sa stratégie d'allocation vers davantage d'actifs illiquides continue de soutenir de manière significative les rendements actuels et futurs du portefeuille. Enfin, les programmes de couverture du risque de taux ont généré des gains supérieurs aux prévisions, renforçant également le taux de rendement moyen du portefeuille d'investissement.

L'entreprise est consciente de son rôle d'investisseur responsable et de sa responsabilité à long terme dans la gestion des pensions légales et complémentaires, ainsi que dans le soutien à l'économie locale. Conformément à sa stratégie d'allocation, une part importante des investissements d'Ethias est consacrée au soutien économique des acteurs économiques publics et privés en Belgique. Fin 2023, Ethias est investie à hauteur de 5 milliards d'euros dans l'économie belge, repartis sur toutes les régions du pays. A travers ces investissements, l'entreprise démontre son rôle d'investisseur sur le long terme qui contribue au développement de l'économie en apportant la stabilité nécessaire aux projets développés par les collectivités et les entreprises.

En 2023, Ethias a également continué à investir dans des sociétés et des projets qui contribuent à l'atteinte d'objectifs environnementaux et/ou sociétaux. Ces investissements sont effectués tant en actions qu'en dettes, tant sur les marchés cotés qu'en gré-à-gré. Ethias a renforcé ses engagements sur ces deux dernières années dans des fonds ou des projets liés aux infrastructures durables, que ce soit en direct ou par le biais de fonds d'investissement. Ethias a également renforcé sa présence dans le secteur immobilier durable. Elle s'est concentrée sur l'acquisition de nouveaux actifs répondant aux exigences les plus pointues en matière de durabilité et a entrepris des rénovations importantes de divers bâtiments existants.

En tant qu'investisseur responsable, l'entreprise met donc en œuvre une politique d'investissement qui vise à orienter les investissements d'Ethias vers un développement économique durable en intégrant les facteurs environnementaux et sociaux. Cette politique se décline en 5 axes principaux : exclusion, intégration, engagement, impact et communication. Cette approche se veut progressive et pragmatique, considérant que l'intégration de critères ESG dans la gestion nécessite du temps et de la maturité.

Ethias a également développé une politique d'investissement à impact, une approche qui vise à générer un impact social ou environnemental positif en plus de réaliser un rendement financier. En 2024, Ethias poursuivra sa politique en investissant dans des projets ayant un impact positif sur la société et l'environnement. En plus des engagements collaboratifs pris en 2021, Ethias a rejoint l'initiative Science Based Targets en 2022. A travers cette initiative, elle s'est engagée à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformes à l'accord de Paris sur le climat d'ici 2024, avec pour objectif spécifique d'atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

Impact sur les produits d'assurance et passifs techniques

Dans ce contexte macro-économique mouvementé, avec une inflation orientée à la baisse mais une volatilité importante sur les indicateurs de marché, la gestion du risque de souscription et de provisionnement a été impactée et des hausses tarifaires ont été appliquées. Par ailleurs, Ethias a également revu certaines de ses hypothèses et méthodes d'estimation afin de refléter les niveaux d'inflation observés et attendus dans ses états financiers.

En réaction à l'invasion de l'Ukraine, l'Union européenne a imposé une série de sanctions contre la Russie. Ethias, via son service compliance, s'assure régulièrement que ses investissements et ses relations avec la clientèle ou les intermédiaires respectent les règles en vigueur.

Signature du nouvel accord entre les assureurs et la Région wallonne concernant les inondations de 2021

Suite aux inondations de juillet 2021, les assureurs et les Régions ont uni leurs efforts afin de procéder à une indemnisation complète des sinistres assurés en Risques Simples.

Un protocole d'intervention avait été signé en août 2021 afin de se répartir la charge. Ce protocole prévoyait qu'en cas de dépassement d'un seuil d'estimation de 1,7 milliard d'euros, les parties se réuniraient pour examiner et préciser le mécanisme de répartition de coût, nommé dans le protocole « la Clause de rendez-vous ». Fin 2022, la clause de rendez-vous a été déclenchée.

En janvier 2023, il a été convenu que la Région wallonne interviendrait pour un montant de 1.030 millions d'euros. Les neuf assureurs concernés par la clause de rendez-vous prendront en charge la totalité des indemnisations dues au-delà du montant maximal d'intervention de la Wallonie, sur base d'une clé de répartition proportionnelle convenue entre eux.

Ethias clôture avec succès l'émission de son premier Green Bond pour un montant total de 250 millions d'euros

Lancée le 24 avril 2023, l'émission d'obligations subordonnées inscrite dans le cadre d'un Green Bond s'est clôturée avec succès pour Ethias. Elle lui permettra de poursuivre sa stratégie d'investissement durable et responsable dans l'économie belge en investissant dans des projets à impact positif sur l'environnement.

L'émission s'élève à 250 millions d'euros à échéance 2033 et est assortie d'un coupon de 6,75%. Elle était couplée à une offre de rachat de 116,5 millions d'euros de la dette subordonnée Tier 2 de maturité 2026 émise par Ethias, et au remboursement anticipé effectué en avril 2023 de la dette subordonnée Tier 2 de 75 millions d'euros dont la maturité était fixée en juillet 2023.

Fitch confirme la notation IFS « A » d'Ethias SA

L'agence de notation Fitch a à nouveau confirmé la notation IFS (Insurer Financial Strength) « A » d'Ethias SA, assortie d'un outlook stable. Une belle preuve de la solidité de l'assureur dans un contexte économique particulièrement mouvant.

Le maintien de cette notation démontre une fois encore, la solidité financière d'Ethias ainsi que sa bonne rentabilité et la robustesse de son business model. Elle est aussi la preuve de la pertinence du positionnement unique de l'assureur et de ses choix stratégiques qui lui permettent de maintenir le cap malgré un contexte hors-norme de crises qui se superposent.

Fitch souligne l'excellente capitalisation de l'assureur, portée par un ratio de solvabilité solide ainsi que ses bonnes

performances opérationnelles et financières. Sa position d'assureur direct sur le marché belge, leader dans le secteur public, est également mise en avant.

Distribution du dividende

L'AG du 17 mai 2023 a validé la distribution d'un dividende de 108 millions d'euros relatif à l'exercice 2022.

Nouvelle administratrice au sein du CA d'Ethias SA

Le 17 mai, l'Assemblée générale d'Ethias SA a approuvé la désignation en tant qu'administratrice indépendante de Dewi Van De Vyver au sein du Conseil d'administration d'Ethias SA. Avec son sens de l'entrepreneuriat aiguisé, son expertise reconnue en ICT (couronnée notamment par le titre d'ICT Woman of the year 2020), son implication en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises ainsi que son engagement pour l'égalité des genres, elle vient renforcer les compétences du Conseil d'administration.

Création d'Ethias Lease Corporation

Avec la création d'Ethias Lease Corporation en juin 2023, Ethias innove dans le monde belge du leasing en lançant sur le marché une offre spécifiquement conçue pour répondre aux multiples défis rencontrés par les sociétés belges et collectivités locales dans leur transition vers une électrification de leurs flottes automobiles, tout en répondant à la nouvelle réalité fiscale. Ethias Lease s'appuie sur l'expertise de Santander pour apporter une solution de leasing complète et intégrée ainsi qu'un service personnalisé à ses clients.

Ethias Youth Solidarity Awards

En janvier 2023, Ethias a lancé la seconde édition des Ethias Youth Solidarity Awards. Un jury professionnel indépendant a récompensé 14 projets de CPAS wallons, bruxellois et flamands ayant pour but de lutter contre la précarité chez les enfants et les jeunes de moins de 30 ans. Chaque initiative lauréate s'est vue récompensée par un soutien financier de 10.000, 25.000 ou 40.000 euros, pour une dotation globale de 275.000 euros. Cette 2^e édition des Ethias Youth Solidarity Awards est une initiative de l'Ethias Impact Fund, le Fonds d'entreprise créé par Ethias et géré par la Fondation Roi Baudouin. Ce fonds est un pilier important de la stratégie Sustainability de l'entreprise et a pour vocation de soutenir les organisations et les projets luttant contre la pauvreté ou se positionnant en faveur de l'environnement ou de la santé.

Analyse de double matérialité

En 2023, Ethias a effectué sa première analyse de double matérialité. Cet exercice a pour objectif d'identifier les thématiques de durabilité les plus pertinentes aux yeux de ses parties prenantes et de s'assurer que celles-ci sont bien prises en compte dans la stratégie d'entreprise et dans son reporting.

Il ressort de cette analyse de matérialité que la stratégie Sustainability d'Ethias englobe déjà l'ensemble des préoccupations mises en avant à travers cette première étude.

Récompenses

Ethias est certifiée Top Employer pour la deuxième année consécutive ! Avec une note de 87,82%, elle se situe au-dessus du score moyen des assureurs en Belgique. Top Employers Institute certifie les entreprises qui offrent le meilleur environnement de travail possible à leurs collaborateurs grâce à des pratiques RH innovantes et privilégiant l'humain.

Cette année encore, Ethias a remporté trois trophées Decavi de l'assurance Non-Vie : celui de l'assurance Locataire, de l'assurance Accidents du travail et de l'assurance Familiale. C'est la 5^{ème} fois qu'Ethias remporte le trophée de l'assurance Accident du travail qui récompense son implication comme assureur actif sur le plan sociétal soucieux d'apporter une aide aux victimes d'accidents du travail.

Évaluée par Ecovadis pour la 3^{ème} année consécutive, Ethias consolide sa médaille d'argent, se hissant parmi les entreprises les plus performantes en la matière, tous secteurs confondus. Au-delà des nombreuses actions mises en place tant sur le plan environnemental que sociétal, EcoVadis souligne les progrès réalisés sur le volet des achats responsables.

Partenariats

En mars 2023, Ethias a conclu un accord avec BPI Real Estate pour l'acquisition de l'immeuble Wood Hub. Wood Hub peut être considéré comme l'un des projets architecturaux les plus ambitieux du Benelux en termes de durabilité. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la diversification de son portefeuille immobilier et répond parfaitement à ses exigences en termes de qualité, de confort pour ses futurs occupants et de durabilité écologique.

Par ailleurs, Ethias s'est associée à la SFPIM pour créer Cityforward, un fonds immobilier géré par le gestionnaire du fonds de capital Whitewood afin d'élaborer un plan visant à réaménager 21 bâtiments de la Commission européenne en un quartier urbain durable selon les principes ESG. La SFPIM, en tant qu'agence gouvernementale, achètera les bâtiments et Cityforward se chargera des travaux de réaménagement. L'ensemble de l'opération est le fruit d'une collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, les communes et les organismes gouvernementaux.

Ethias, NRB et BeCode, la plus grande école de codage ayant un impact social en Belgique, ont signé un partenariat stratégique visant à développer et renforcer la formation de talents technologiques belges. Cette initiative, ancrée dans les valeurs partagées des trois partenaires, se veut être une réponse en matière de réinsertion et de reconversion professionnelle, de développement des métiers de l'IT et de pénurie de talents locaux dans le secteur.

Effectif

Ethias SA est passé de 1.952 collaborateurs au 31/12/2022 à 1.954 collaborateurs au 31/12/2023.

2.2. Résultats de souscription

Ethias a surmonté les défis de l'année 2023 tout en affirmant son engagement en termes de croissance, de rentabilité et de solidité financière.

L'année 2023 est caractérisée par l'absence de tempêtes, le ralentissement de l'inflation et un contexte macroéconomique globalement plus favorable qu'en 2022. Outre la volatilité persistante et l'imprévisibilité des marchés, l'entreprise a fait preuve de résilience. Le résultat net de 200 millions d'euros, soit une augmentation de 4,85% par rapport à 2022, souligne l'efficacité de l'approche stratégique et la capacité d'Ethias à faire face à des imprévus.

2.2.1 Résultat de souscription Non Vie

Le résultat des activités Non-Vie s'élève à 200 millions d'euros.

L'encaissement s'élève à 1.669 millions d'euros et augmente de 10,39% par rapport à 2022, expliqué par les nouveaux contrats et l'indexation des primes. Il se répartit de la manière suivante entre, d'une part, le segment Particuliers et, d'autre part, entre les segments Collectivités et Entreprises :

- L'encaissement Particuliers augmente de 7,51% par rapport à 2022 et s'élève à 663 millions d'euros ;
- L'encaissement Collectivités et Entreprises atteint un montant de 1.006 millions d'euros et est en augmentation par rapport à 2022 de 12,48%.

Le ratio combiné net ajusté (intégrant les produits financiers récurrents des rentes) s'élève à 91,9% et reste sous l'ambition des 92%.

Le résultat des activités Non-Vie est en nette augmentation par rapport à 2022 (+15,66%) malgré un coût de réassurance en incendie plus important. Ces bons résultats s'expliquent notamment par l'absence d'événement climatique important, la croissance des activités et un suivi rapproché de la rentabilité.

2.2.2 Résultat de souscription Vie

Le résultat des activités Vie s'élève à 94 millions d'euros.

L'encaissement à fin 2023 est en augmentation de 21,61% par rapport à 2022 et s'élève à 1.705 millions d'euros, dont 47 millions d'euros en Particuliers et 1.658 millions d'euros en Collectivités et Entreprises :

- L'encaissement en Vie Particuliers diminue de 5,93% par rapport à 2022
- L'encaissement Vie Collectivités et Entreprises est en augmentation de 22,63% par rapport à 2022, tant en 1^{er} qu'en 2^{ème} pilier.

Le résultat des activités Vie est en augmentation par rapport à 2022 (+10,54%) grâce à un encaissement en forte croissance et de meilleurs résultats financiers récurrents.

2.3. Résultats des investissements

Les produits financiers nets 2023, repris sous les rubriques de produits et charges des placements des comptes annuels BGAAP, s'élèvent à 348 millions d'euros contre 381 millions d'euros en 2022. Ils sont répartis comme suit : 125 millions d'euros en Non Vie, 245 millions d'euros en Vie et une charge de 22 millions d'euros en Non Technique.

Par ailleurs, ils se composent des principaux éléments suivants :

En milliers d'euros	2023	2022
Produits financiers nets des investissements, hors branche 23	380.197	420.293
<i>Récurrents</i>	377.275	414.371
<i>Non récurrents</i>	2.922	5.922
Produits financiers liés à la réassurance	-289	8
Produits financiers net des investissements en branche 23	13.265	-977
Charges financières des emprunts et autres dettes financières	-37.489	-26.772
Autres produits et charges financières	-7.728	-11.286
Total	347.956	381.267

Les produits financiers nets des investissements par grandes classes d'actifs sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2023	2022
Obligations	254.105	316.657
<i>Récurrent</i>	256.505	314.605
<i>Non-récurrent</i>	-2.400	2.052
Actions & participations	36.225	54.983
<i>Récurrent</i>	34.758	40.623
<i>Non-récurrent</i>	1.467	14.360
Immobilier & prêts	86.049	51.131
<i>Récurrent</i>	86.141	59.107
<i>Non-récurrent</i>	-92	-7.975
Dérivés & provisions	26	-2.387
<i>Récurrent</i>	-75	-304
<i>Non-récurrent</i>	101	-2.083
Trésorerie & équivalent de trésorerie	3.792	-91
<i>Récurrent</i>	-54	342
<i>Non-récurrent</i>	3.846	-433
Total	380.197	420.293

2.4. Résultats des autres activités

Le résultat non technique avant impôts affiche une contribution négative de 35 millions d'euros, essentiellement due à la charge des emprunts subordonnés et aux réductions de valeur sur les créances. La charge d'impôts de l'exercice s'élève à 59 millions d'euros et bénéficie de déductions pour revenus d'innovation et pour revenus définitivement taxés (RDT).

3. Système de gouvernance

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.1 Organes de gestion et de contrôle

Souhaitant favoriser une gestion efficace et prudente, Ethias veille à opérer une distinction claire entre, d'une part, la direction effective de l'entreprise d'assurance, assurée par le comité de direction, et, d'autre part, le contrôle de cette direction, dont le conseil d'administration est en charge.

3.1.1.1 Conseil d'administration

Missions

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de l'entreprise et définit la stratégie générale, les principales politiques de l'entreprise en matière de gouvernance et de risques ainsi que la politique d'intégrité. Il assume également la surveillance des activités de l'entreprise et évalue régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Il vérifie, au moins une fois par an, le bon fonctionnement des quatre fonctions de contrôle indépendantes et veille à ce que, sur base du rapport périodique établi par le comité de direction, ce dernier prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuels manquements.

Il évalue régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et surveille sa mise en œuvre.

Il vérifie en outre régulièrement que l'entreprise dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus de reporting en matière d'information financière.

Il supervise les décisions prises par le comité de direction, prend connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes, le commissaire, la BNB et la FSMA et détermine quelles actions doivent être prises à la suite des recommandations de l'audit interne, veillant ensuite à ce qu'elles soient menées à bien.

Composition

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs dont 4 administrateurs exécutifs et 4 administrateurs indépendants.

La composition du conseil d'administration respecte, par ailleurs, l'article 7:86 du code des sociétés et des associations concernant le genre des administrateurs ainsi que la parité linguistique.

L'âge maximum de chacun des administrateurs ne peut dépasser 70 ans. Néanmoins, tout mandat d'administrateur entamé avant l'âge de 70 ans pourra être achevé.

Le mandat d'administrateur a une durée de 6 ans et est renouvelable.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de direction.

3.1.1.2 Comités spécialisés du conseil d'administration

3.1.1.2.1 Comité d'audit et de risques

Le 19 février 2009, le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit et de risques.

Missions

En vue de renforcer l'efficacité de la surveillance des activités de l'entreprise par le conseil d'administration, le comité d'audit et de risques est chargé du suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ainsi que du suivi de la fonction d'audit interne et de ses activités.

Il conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, et l'assiste dans le contrôle du fonctionnement de la fonction de gestion des risques.

Le comité effectue le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire agréé.

Ses responsabilités sont décrites dans un règlement d'ordre intérieur.

Composition

Le comité d'audit et de risques est composé d'au moins trois administrateurs non membres du comité de direction, dont la majorité sont indépendants.

Un président est désigné parmi ceux-ci.

Actuellement, il est composé de 6 administrateurs non exécutifs, dont 4 sont indépendants.

Les membres seuls ont le droit de participer aux réunions de ce comité. Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert.

3.1.1.2.2 Comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération a également été créé le 19 février 2009 au sein du conseil d'administration.

Missions

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration et le comité de direction

dans l'évaluation et les avis ou décisions sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions indépendantes. Il conseille également le conseil d'administration en matière de rémunération.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité de nomination et de rémunération.

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins 3 administrateurs non exécutifs, dont un au moins est indépendant et est présidé par le président du conseil d'administration. Il est actuellement composé de 4 membres dont un indépendant.

3.1.1.3 Comité de direction

Missions

Le comité de direction a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

- (1) Le comité de direction exerce la direction concrète des activités d'Ethias dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Il met en œuvre la stratégie définie et les politiques approuvées par le conseil d'administration en concrétisant celles-ci dans des processus et procédures.

Il assure la direction des activités de l'entreprise conformément aux objectifs stratégiques fixés et en respectant les limites de tolérance au risque définies par le conseil d'administration.

Il supervise les directions opérationnelles et veille au respect des compétences et responsabilités qui lui ont été attribuées.

Il formule au conseil d'administration des propositions en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise.

- (2) Le comité de direction met par ailleurs en œuvre le système de gestion des risques défini par le conseil d'administration, (i) en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques, (ii) en surveillant l'évolution du profil de risques de l'entreprise, (iii) en s'assurant que tous les risques sont identifiés et gérés de manière adéquate, (iv) en établissant des mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et (v) en traduisant en processus et procédures le cadre d'appétence au risque et la politique générale de gestion des risques définis par le conseil d'administration.

- (3) Le comité de direction met en outre en place le suivi et l'évaluation de la structure organisationnelle et opérationnelle permettant de soutenir les objectifs stratégiques de l'entreprise et prévoit des mécanismes de contrôle interne adéquats. Il met également en œuvre le cadre nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, exécute les politiques de gouvernance définies par le conseil d'administration, veille à l'application correcte de la politique de rémunération de l'entreprise et organise un système de reporting interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité de l'information financière et du reporting prudentiel.

- (4) Le comité de direction est également chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration.

- (5) Le comité de direction est, enfin, responsable du reporting au conseil d'administration et à la BNB. A cet égard, il communique au conseil les informations lui permettant d'exercer sa mission de surveillance des activités de l'entreprise, lesquelles comprennent notamment le rapport sur l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.

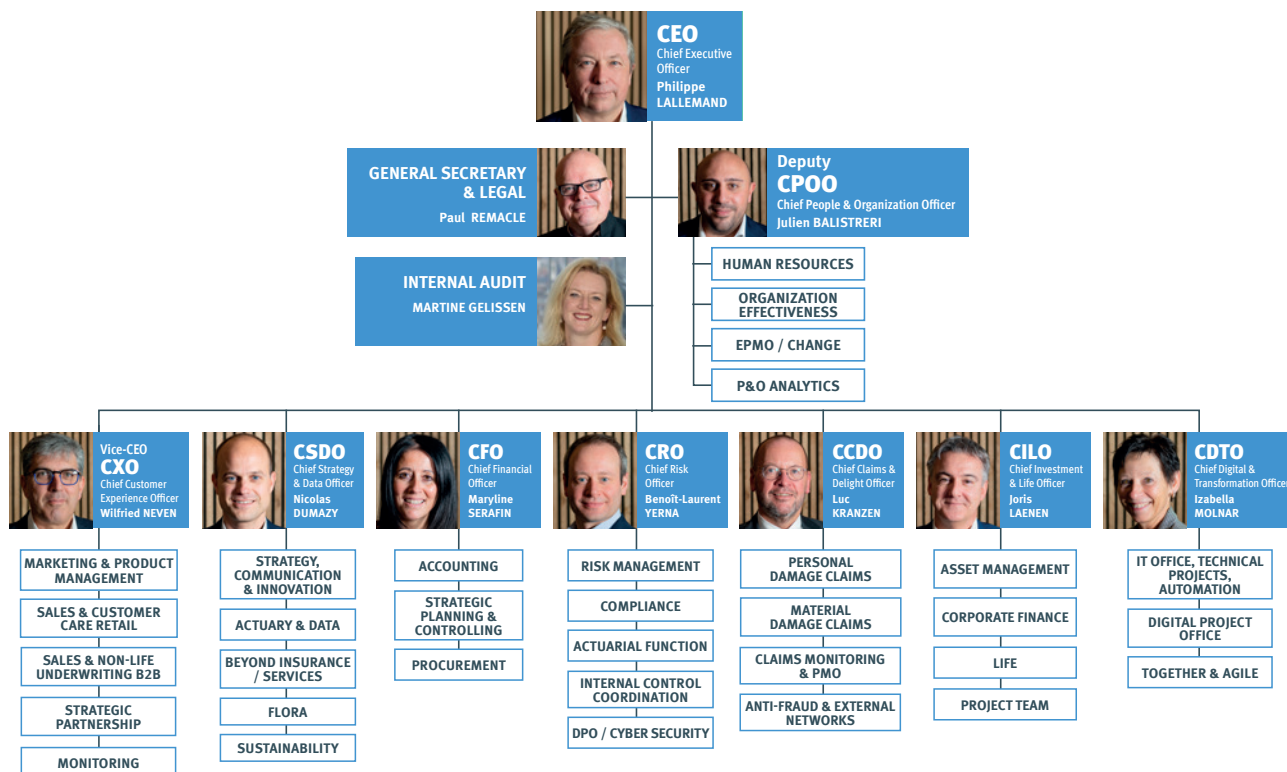
Composition

Depuis décembre 2021, le comité de direction se compose de 8 membres personnes physiques, dont quatre sont administrateurs et dont quatre sont de langue néerlandaise et quatre de langue française.

Le conseil d'administration nomme les membres du comité de direction.

Répartition interne des tâches

L'organigramme opérationnel, qui couvre les activités se situant sous les membres du comité de direction, peut être présenté comme suit :



Il est précisé que le CRO a obtenu l'autorisation de la BNB de cumuler la responsabilité des fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance.

3.1.2 Rémunération

Politique et pratiques de rémunération

En date du 19 décembre 2018, le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, a adopté la nouvelle politique de rémunération pour Ethias, laquelle a été revue courant 2021 et dernièrement en 2023. La dernière validation de la politique par le conseil d'administration date du 20 décembre 2023.

La dernière mise à jour de la politique de rémunération a pour objectif d'y intégrer les éléments issus des accords d'entreprise 2021 et 2022, des recommandations de l'Audit interne et de la Compliance, ainsi que des exigences SFDR et ESG.

Cette politique répond au prescrit de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée en mai 2020 en ce qu'elle définit les « *identified staffs* » et pose les principes généraux applicables à l'ensemble des membres du personnel, en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes mais également, au travers de ses annexes, les dispositions spécifiques applicables aux membres du comité de direction et aux administrateurs non-exécutifs. Elle annule et remplace la politique de rémunération du 23 mars 2016.

Sont considérés comme « *identified staffs* » au sein d'Ethias :

- les administrateurs non-exécutifs,
- les membres du comité de direction,

- les responsables des fonctions de contrôle indépendantes (Head of Internal Audit, Head of Compliance, Head of Actuarial Control, CRO) et
- les personnes susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risques d'Ethias ou « *risk takers* » (Head of de niveau 1, Head of Investment Management et Head of ALM & Investment Solutions).

La politique de rémunération formalise et opérationnalise l'ensemble des règles concernant le reward validé par le comité de direction notamment en ses séances du 6 juillet 2017 et du 19 décembre 2017, ainsi que du 13 avril 2021 et du 21 novembre 2023. Le système de rémunération applicable à **l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** (à l'exception des membres du comité de direction mais en ce compris les « *identified staffs* » sous contrat de travail Ethias) a en effet entièrement été revu courant 2017 et mis à jour en 2021 et 2023.

La nouvelle dynamique salariale a été mise en place par voie de convention collective de travail datée du 13 décembre 2017, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et a été modifiée par avenant du 30 mars 2023. Cette nouvelle politique de rémunération ne fait plus de distinction selon que le collaborateur est engagé avant ou après le 1^{er} janvier 2007. Elle met également un terme au régime spécifique jusqu'alors applicable aux inspecteurs.

Systèmes de rémunération des membres du comité de direction et des administrateurs

Les membres du comité de direction ne sont pas visés par les dispositions générales de la politique de rémunération susmentionnée. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) le 1^{er} mai 2019, leur statut a dû être adapté et mis en conformité. A compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des Membres du Comité de direction exercent désormais sous un statut d'indépendant.

Les administrateurs non exécutifs perçoivent quant à eux un jeton de présence par séance (lorsqu'il y a plusieurs réunions sur une même journée, le jeton de présence est limité à une séance). Une indemnité annuelle supplémentaire,

sous forme de montant fixe, leur est également allouée. Les membres du comité d'audit et de risques ainsi que les membres du comité de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence et une indemnité annuelle sous forme de montant fixe.

La rémunération globale des administrateurs est publiée dans le rapport annuel d'Ethias. Par ailleurs, conformément au prescrit de l'article 3:12 du code des sociétés et des associations, la rémunération individuelle des administrateurs est à présent publiée dans le rapport de gestion. Il a également été décidé de publier volontairement les rémunérations individuelles annuelles des membres du comité de direction.

3.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

3.2.1 Politiques « Fit & proper »

Le conseil d'administration d'Ethias a établi, le 22 novembre 2018, une politique « fit & proper » des administrateurs non exécutifs et membres du comité de direction ainsi qu'une politique « fit & proper » des responsables de fonctions de contrôle indépendantes. Ces politiques prévoient des processus de sélection, d'évaluation de l'aptitude et de formation des personnes ainsi visées. Elles ont été mises à jour pour la dernière fois le 30 mars 2023.

Ces politiques s'inscrivent dans le cadre du manuel de la BNB relatif à l'évaluation de l'aptitude des administrateurs, des membres du comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs d'établissements financiers (manuel « fit and proper »). Elles établissent les processus et critères que les organes compétents d'Ethias s'engagent à respecter dans le cadre des évaluations d'aptitude qu'ils effectuent.

Pour les fonctions de membre du comité de direction et d'administrateur non exécutif, le comité de nomination et de rémunération effectue non seulement l'évaluation individuelle d'aptitude du candidat mais également l'expertise de l'organe concerné de manière collective afin de s'assu-

rer que l'expertise au sein de l'organe de gestion concerné soit suffisamment garantie avec ces personnes au vu de leurs connaissances, expériences, compétences et comportements professionnels. L'évaluation de la compétence des membres des organes de gestion tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ses membres afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propres à garantir une gestion et une supervision professionnelles d'Ethias. A cet égard, des critères d'expertise collective sont détaillés dans des matrices de compétences établies et mises à jour par le comité de nomination et de rémunération sur la base des critères d'évaluation susvisés. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, il revient au comité de direction de procéder à cette évaluation individuelle du candidat.

L'aptitude s'évalue avant la prise de fonction mais également en cours de mandat et lors du renouvellement du mandat des administrateurs, dès lors que les administrateurs non exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'aptitude requise pour l'exercice de leur fonction.

3.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

3.3.1 Système de gestion des risques

3.3.1.1 Objectifs d'une gestion des risques de l'entreprise

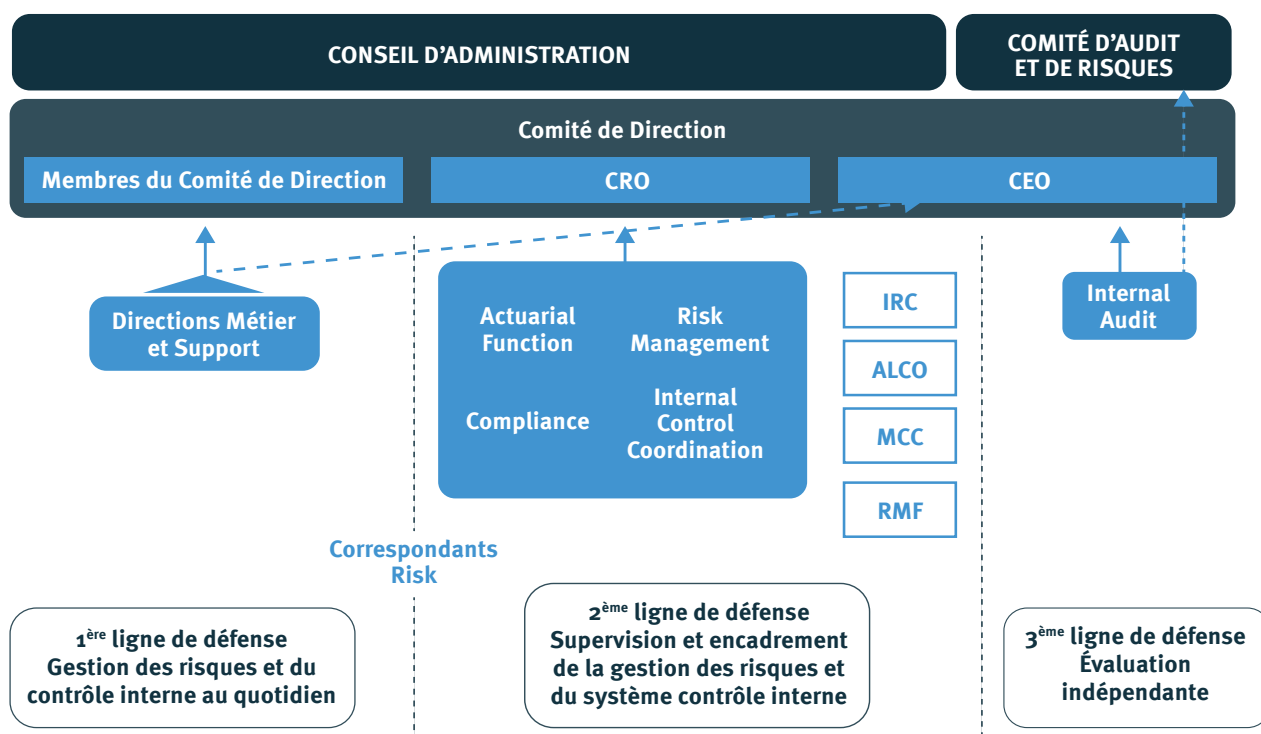
En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en mainte-

nant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

Le but est de parvenir au meilleur équilibre qui soit entre les objectifs et les risques associés, une aversion excessive au risque pouvant elle-même constituer un risque et en gardant à l'esprit que parallèlement à toute menace, il existe des opportunités. Le dispositif de gestion des risques en général ne constitue pas un but en soi, mais plutôt un moyen, un outil de gestion et de maîtrise des risques. Les actions de maîtrise des risques doivent être en adéquation avec leur apport à la réalisation des objectifs et la culture de l'entreprise. En d'autres termes, les mesures prises doivent apporter une réelle plus-value et proscrire un contrôle inutile et superflu.

3.3.1.2 Les 3 lignes de défense



La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management, de Contrôle Interne et de Fonction Actuarielle. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions, associées aux fonctions des lignes opérationnelles et aux fonctions de support, sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense.

Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Resources...). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain, notamment en ce qui concerne les plaintes, les incidents opérationnels et le GDPR.

Deuxième ligne de défense – La supervision des risques

La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de Gestion des Risques (Risk Management), la fonction de Contrôle Interne, la Fonction Actuarielle et la fonction Compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces quatre fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du Comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Sous la direction de la fonction CRO, un processus d'auto-évaluation de l'adéquation des processus mis en place afin de répondre aux principes de gouvernance édictés par la circulaire coupole est organisé et coordonné avec les directions métiers et les fonctions de contrôle.

Cet exercice est réalisé sur la base de grilles d'évaluation thématiques que le management et les responsables de fonctions de contrôles indépendantes ont complétées en fonction de leurs compétences respectives.

Les 7 grands thèmes abordés sont les suivants :

- 1) Structure de gestion, rémunération et actionnariat ;
- 2) Fit & proper, fonctions extérieures et transactions avec les dirigeants ;
- 3) Système de gestion des risques, processus ORSA et Fonction de Gestion des Risques ;
- 4) Structure organisationnelle, système de contrôle interne, Fonction de Compliance, intégrité et infrastructure IT ;
- 5) Fonction d'Audit Interne ;
- 6) Fonction Actuarielle ;
- 7) Sous-traitance.

Les grilles utilisées pour l'évaluation sont établies sur la base de la circulaire coupole et reprennent ligne par ligne les exigences édictées par celle-ci. Ces grilles sont complétées par la ligne métier responsable de l'activité en question et revue par une seconde ligne afin d'en assurer une évaluation la plus objective possible.

La deuxième ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle peut intervenir au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de direction d'Ethias s'appuie sur des comités dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le Comité de direction.

Le **Model Coordination Committee (MCC)** a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le Conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et réglementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif/Passif.

L'**Insurance Reinsurance Committee (IRC)** a pour mission - en matière de techniques d'assurances, de gestion de contrat d'assurance et de couverture en réassurance - de veiller au respect, par des lignes métiers, des objectifs techniques, commerciaux et du cadre de risque définis par le Comité de direction et le Conseil d'administration d'Ethias. Ainsi, l'IRC suit les risques techniques (rentabilité, réservation, risques) des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Un travail collaboratif efficace entre 1^{ère} et 2^{ème} ligne est à souligner, notamment sur les dossiers concernant la souscription (revue des guides de souscription, stratégie commerciale Non-Vie, suivi des UFR/CFR, dérogations commerciales, revue des politiques de souscription, provisionnement et tarification, S/P équilibre, POG, risk appetite, ...)

L'**Assets and Liabilities Committee (ALCO)** a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise.

Le **Risk Management Forum (RMF)** a pour mission d'échanger sur les risques qui sont présentés au Comité d'Audit et Risques (et préalablement au Comité de direction) de manière détaillée, de façon à pouvoir disposer d'une vue spécifique sur l'ensemble des risques portés par l'entreprise. Il est le forum d'analyses de risques spécifiques mis en évidence dans le cadre de projets ou d'activités afin d'identifier les priorités, les mesures de mitigation et plans d'action pertinents ainsi que le risque cible de ceux-ci et de suivre leur évolution dans le respect de la politique de Risk Appetite. Il veille :

- à assurer une remontée efficace et transparente des risques ;
- à la sélection des risques les plus importants ;
- à l'identification des plans d'action ;
- au monitoring des risques déjà identifiés, surtout en cas de modification (dégradation) de ceux-ci ;
- à proposer aux organes de gestion des guidances métiers pratiques et pragmatiques en ligne avec le risk appetite ;
- à recommander au Comité de direction la validation du profil de risques de l'entreprise.

Cet organe ne remplace pas les Local Risk Forums qui sont organisés au niveau opérationnel et qui permettent de construire des plans d'action au niveau des équipes.

Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques. La volonté du Comité de direction et du Conseil d'administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies par le biais d'un règlement d'ordre intérieur. Afin d'assurer un suivi des risques encore plus systématique nous avons créé début 2024 un Risk Dashboard qui constituera un relevé des risques observés et sera transmis à l'ensemble du Comité de direction sur une base trimestrielle.

Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne, qui évalue, entre autres, le respect des procédures par les première et deuxième lignes de défense et, plus largement, l'efficacité du système de contrôle interne. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement hiérarchiquement au CEO et fonctionnellement au Comité d'Audit et des Risques.

En matière de gestion des risques, le conseil d'administration d'Ethias SA assume la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques. Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur le Comité d'audit et de risques. Le Comité d'audit et de risques conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant le Risk Appetite et le

niveau de tolérance en matière de risques, analyse le reporting en matière de risques, challenge la mise en œuvre du système de gestion des risques par le Comité de direction, et en vérifie la bonne application.

3.3.1.3 Typologie des risques

Ethias a dressé une cartographie des différents risques afin de s'assurer d'une compréhension commune et partagée des risques gérés par l'entreprise.

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans les schémas ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel Solvabilité II (en bleu dans le schéma) ;
- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).

Risques d'assurance			
Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non-Vie	Santé SAV	Santé non SAV
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque de catastrophe	
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement
Risque d'invalidité - incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)
Risque de dépenses		Risque d'invalidité - incapacité	
Risque de révision		Risque de dépenses	
Risque de cessation		Risque de révision	
Risque de catastrophe		Risque de cessation (rachat)	

Risques Financiers			Risques Non financiers	
Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité	Risques opérationnels	Autres risques non financiers
Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Risque de modèle
Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement	Exécution, livraison et gestion des processus	Risque de concentration
Risque sur actifs immobiliers			Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes	Risque stratégique
Risque de spread			Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Risque de réputation
Risque de change			Dommages aux actifs corporels	
Risque de concentration			Fraude interne (yc sécurité de l'information)	
Risque d'inflation			Fraude externe (yc sécurité de l'information)	
			Risque législatif, réglementaire et fiscal	
			Risque projet	

Ethias prend en considération ce qui est communément appelé « Risque climatique » au travers des différents modules de risques de sa typologie, en considérant qu'il ne s'agit pas d'un risque distinct mais bien d'un ensemble de facteurs qui vont se répercuter dans les différents risques déjà répertoriés. Par exemple, augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité dans le risque CAT NAT.

Cette approche s'inscrit dans la logique présentée par l'EIOPA dans les annexes 3 et 4 de son opinion sur la supervision de l'usage des scénarios de risque de changement climatique dans l'ORSA (EIOPA-BoS-21-127).

Cette approche est stratifiée, en ce sens que des modules de risque de plus haut niveau capturent l'impact de facteurs ou de phénomènes adverses.

Il en va de même pour certains « risques » récemment placés sous le feu des projecteurs, notamment :

- « risque » cyber capturé au travers du risque opérationnel dans ses aspects liés à la sécurité ;
- « risques » de durabilité ou « ESG » dont le risque climatique fait partie et regroupant les questions environnementales, sociales et de gouvernance, pris notamment en compte au travers des modules de risque opérationnel, du risque de réputation et du risque stratégique.

3.3.1.4 Processus de gestion des risques

La gestion des risques repose sur le processus cyclique suivant :



Identification des risques

L'identification d'événements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise passe par l'étude de plusieurs éléments : facteurs déclencheurs, historique d'incidents, corrélation entre risques au niveau individuel et agrégé, tendances, workshops d'identification de risques, ...

Quelques exemples de risques :

- la tarification inadaptée des produits d'assurance entraînant la non-rentabilité des produits concernés ;
- la communication par le client d'informations erronées (sinistre déjà survenu au moment de la souscription, ...) (fraude à l'assurance) ;
- une signalétique erronée menant à une segmentation (âge, code postal, ...) inopportune ou encore à un régime fiscal inadapté (cas des assurances Vie) ;
- la perte de documents signés par le client (contrats retournés signés, déclaration de sinistre, ...) ;
- un niveau d'exposition au risque trop élevé d'un portefeuille d'actifs financiers ;
- des failles de sécurité exploitées par des Cyber attaquants entraînant une indisponibilité des données et un impact majeur sur la réputation.

Evaluation et mesure des risques

En fonction de la catégorie de risques, différentes méthodes d'évaluation et de mesure des risques identifiés sont mises en place :

- méthodes quantitatives d'évaluation et de mesure des risques financiers et des risques d'assurances ;
- méthodes semi-quantitatives d'évaluation des risques stratégiques, opérationnels et autres risques business en

termes de leur probabilité de survenance et de l'impact potentiel (ampleur des dommages) qu'ils peuvent causer en cas de réalisation. La subdivision de la cartographie des risques en plages de fréquence et d'impact dans une matrice aide à décider de la manière (actions de maîtrise) dont les risques doivent être traités au mieux.

L'évaluation des risques financiers, d'assurances et non-financiers, est mise en regard des matrices d'appétence d'Ethias pour les risques afin de déterminer si des mesures de traitement des risques sont nécessaires.

Traitement et suivi des risques

Une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence au risque retenue, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), l'atténuation, le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque).

Reporting

La composante reporting traverse l'ensemble de l'organisation. La prise de décisions effectives et efficaces est étroitement dépendante de la qualité de l'information délivrée aux décideurs. Ethias tente de délivrer l'information (financière, légale, économique, opérationnelle, ...), adéquate et pertinente au bon destinataire dans une forme et un délai opportuns, afin de permettre à chacun de comprendre son propre rôle dans le dispositif de gestion des risques et de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

Le reporting couvre la communication interne à l'entreprise mais également la communication externe vers les tiers (clients, fournisseurs, presse, autorités de contrôle, ...). Ethias veille à garantir une granularité de l'information adéquate (niveau de détail, périodicité) et une communication de l'information sous une forme adaptée au profil du destinataire.

En matière de reporting interne, il s'agit aussi de traduire le plan d'actions de maîtrise des risques en les concrétisant au sein de politiques (le quoi) déclinées en procédures (le comment) diffusées de manière à assurer la mise en place effective des mesures de traitement des risques retenues et une surveillance permanente des risques.

3.3.1.5 Risk Appetite, limites et indicateurs

Risk Appetite

Le Risk Appetite, encore dénommé « appétence au risque », est le niveau de risque global que l'entreprise accepte de prendre pour répondre à son objectif de création de valeur. Le Risk Appetite est un indicateur clé stratégique du système de gestion des risques. Il doit permettre à l'entreprise de réaliser ses objectifs stratégiques tout en maîtrisant les risques qui en découlent. Le Risk Appetite et les objectifs stratégiques de l'entreprise doivent être cohérents entre eux.

Le Risk Appetite est du ressort du Conseil d'administration. En pratique, il est proposé par le CRO, validé par le Comité de direction et approuvé par le Conseil d'administration. Les politiques de risque sont la traduction directe de la vision du Conseil d'administration en termes d'appétence au risque. Tout comme les objectifs stratégiques sont traduits en objectifs opérationnels, le Risk Appetite tel qu'approuvé par le Conseil d'administration doit également se traduire au travers des politiques en termes opérationnels.

Le Conseil d'administration, en ses sessions de décembre 2023 a revu et approuvé le risk appetite d'Ethias SA.

Système de limites

Le Risk Appetite est cascadié dans l'entreprise afin d'instaurer un système de gestion des risques cohérent à partir des organes décisionnels jusqu'au niveau de la gestion opérationnelle. Ce système de gestion des risques est basé sur un ensemble de politiques de gestion des risques, un ensemble de systèmes de limites et un ensemble de processus de suivi et de remontée des risques.

Ainsi, la description de l'appétence au risque d'Ethias est traduite en limites de tolérance globales au niveau de l'entreprise, elles-mêmes déclinées en limites de tolérance aux risques spécifiques à valider par le conseil d'administration. Le système de limites de tolérance aux risques ainsi défini en cohérence avec le Risk Appetite est alors décliné en limites opérationnelles internes à Ethias validées par le comité de direction.

Indicateurs du Risk Appetite

Les indicateurs du risk appetite sont monitorés par un comité ad'hoc sur base d'un système de jauges de couleurs (vert, orange, rouge) et de limites associées.

Les indicateurs stratégiques du risk appetite sont monitorés par le CD, approuvés et suivis par le CA. En fonction du type de risque (opérationnel, financier, technique d'assurance) auquel ils se rapportent, les indicateurs purement opérationnels du risk appetite sont quant à eux monitorés par un comité dédié (RMF, ALCO, IRC), approuvés et suivis par le CD.

Selon qu'il s'agisse d'indicateurs principaux / d'indicateurs opérationnels, le code couleur s'interprète respectivement comme suit :

- en vert, la valeur de l'indicateur peut varier sans générer d'alerte par elle-même ;
- en orange, le CD / le comité de monitoring dédié explique toute déviation et un plan d'action peut être demandé si cela est jugé nécessaire et adéquat ;
- en rouge, un plan d'action urgent (même s'il peut s'étendre dans le temps) est requis. Il est proposé au CA par le CD / au CD par le comité de monitoring dédié.

3.3.1.6 Fonction de gestion des risques

Conformément à la charte du Risk Management, la Fonction de Gestion des Risques

- veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, contrôlés, gérés et correctement déclarés. Elle fournit une vue complète de toute la gamme des risques auxquels l'entreprise est exposée. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque.
- est organisée en une direction Risk Management, dépendant du Chief Risk Officer.

Fonction de contrôle indépendante

La Fonction de Gestion des Risques est une fonction de contrôle indépendante, qui fait partie intégrante du système de contrôle interne, aux côtés de la fonction actuarielle, de la compliance et de l'audit interne.

La Fonction de Gestion des Risques est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée des activités opérationnelles sur laquelle elle porte, de sorte qu'elle bénéficie d'un statut qui lui assure une séparation hiérarchique et organisationnelle d'avec les fonctions génératrices de risques.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Chief Risk Officer, le Head of Risk Management (DRM) et ses collaborateurs directs ne peuvent exercer de fonctions commerciales.

La Fonction de Gestion des Risques doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et suffisants pour s'acquitter de ses missions de manière indépendante. A cette fin, le Head of Risk Management établit annuellement un relevé des besoins en ressources en fonction des activités planifiées et effectue ensuite le suivi de l'allocation des ressources.

Le CRO peut accéder directement au conseil d'administration, le cas échéant par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, sans devoir passer préalablement par le comité de direction. Le CRO peut également s'adresser en direct au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et de risques, aux réviseurs et à l'autorité de contrôle, si la situation le requiert.

Ainsi, le CRO est autorisé à formuler des recommandations devant le comité d'audit et des risques. Les demandes d'enquête sur un domaine d'activité spécifique doivent être évaluées par le comité d'audit et de risques en vue de les inclure ou non dans le plan d'audit de l'entreprise.

Les modalités de rémunération du CRO et du DRM répondent à des objectifs autres que commerciaux.

Le CRO ne peut être démis de sa fonction que par le conseil d'administration. Il est, en effet, essentiel que le conseil d'administration soit le seul organe habilité à démettre un tel responsable dès lors que ses fonctions impliquent un contrôle de la manière dont le comité de direction s'acquitte de ses missions. Dans le cas où il serait envisagé de dé-

mettre le CRO, Ethias en informe préalablement l'autorité de contrôle afin de permettre à celle-ci d'examiner si la gouvernance de l'entreprise ne requiert pas l'adoption de mesures particulières.

Gouvernance de la fonction de gestion des risques

Le conseil d'administration :

- évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la Fonction de Gestion des Risques ;
- prend l'initiative de promouvoir la Fonction de Gestion des Risques dans la conduite des affaires. Il veille à ce qu'Ethias dispose d'une politique de gestion des risques et en encourage le respect ;
- approuve la politique de gestion des risques et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.
- approuve le rapport régulier au contrôleur (RSR) et l'ORSA.

Les administrateurs non-exécutifs organisent, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation avec le CRO, portant sur :

- le respect de la charte de la Fonction de Gestion des Risques et l'évaluation du fonctionnement de la Fonction de Gestion des Risques ;
- les interactions entre la Fonction de Gestion des Risques, le comité de direction (le cas échéant via le comité de gestion des risques) et le comité d'audit et de risques ;
- les difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice des missions et la mise en œuvre des recommandations et avis, ainsi que de l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.

Le comité d'audit et de risques :

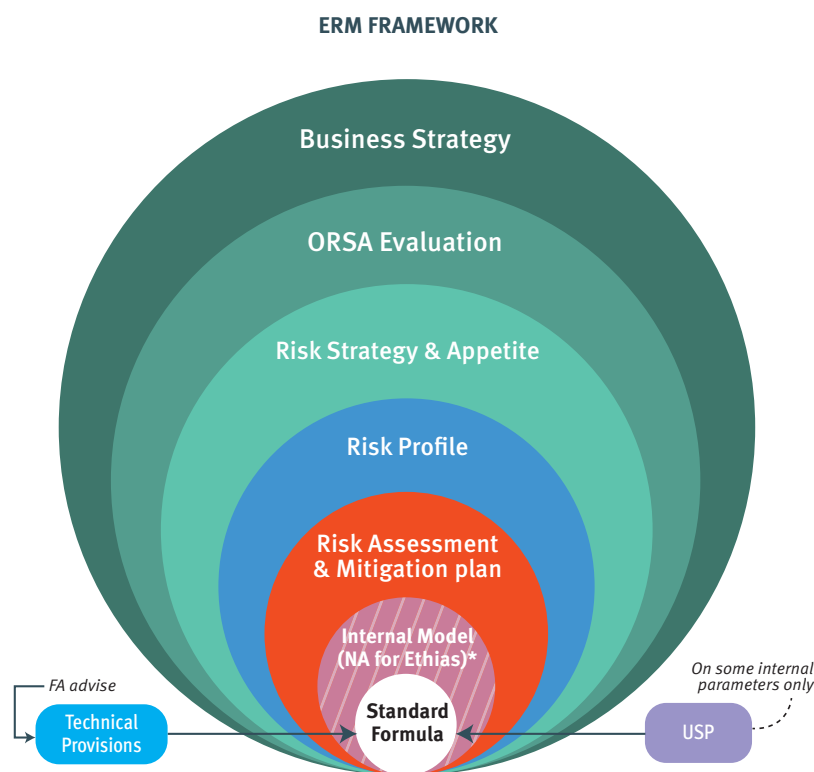
- prend connaissance du rapport annuel de la Fonction de Gestion des Risques.
- veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que l'entreprise dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;
- confirme la charte de la Fonction de Gestion des Risques et le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques, préalablement validés par le comité de direction ;
- évalue au moins une fois par an la qualité du système de gestion des risques, par le biais de l'évaluation du système de gouvernance ;
- Le procès-verbal décrit en détail les délibérations du comité. Il reproduit de manière détaillée les informations sur lesquelles les membres du comité se sont basés. Il recense le résultat des délibérations ainsi que toutes les mesures décidées par le comité.

Le comité de direction :

- prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;

- est responsable de la maîtrise du système de gestion des risques. Il veille à l'établissement et à la mise en place de procédures qui identifient, mesurent, surveillent et, dans la mesure du possible, maîtrisent les risques ;
- veille également à la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit des responsabilités claires en matière de Fonction de Gestion des Risques, attribue des compétences en la matière et définit des lignes de reporting ;
- approuve le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution ;
- informe à temps la Fonction de Gestion des Risques de tout élément neuf en matière d'évolutions, d'initiatives, de projets et de produits afin de pouvoir identifier et maîtriser un éventuel risque. Il lui communique tous les documents requis pour l'exercice de ses missions, dont les extraits des procès-verbaux de ses réunions et les notes de fond qui lui ont été communiquées ;
- informe le comité d'audit et de risques des manquements significatifs en matière de système de gestion des risques ;
- arrête les mesures correctrices à prendre et les sanctions précises qu'il appliquera en cas de non-respect de la politique de gestion des risques ou en cas de lacunes graves relevées par la Fonction de Gestion des Risques, en cas de non-respect de recommandations faites par la Fonction de Gestion des Risques et en cas de mise en œuvre inexistante, insuffisante ou tardive des exigences dans les domaines relevant de la compétence de la Fonction de Gestion des Risques.

3.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



3.3.2.1 Description du processus ORSA mis en œuvre

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fait l'objet d'une politique dédiée.

Afin de répondre aux trois objectifs¹ distincts de l'ORSA, le processus ORSA d'Ethias est mis en œuvre par le biais de différents processus et sous-processus (établissement et suivi du profil de risque Ethias, identification des risques majeurs, établissement des stress tests, élaboration des management actions, tests de sensibilité, capital planning, calculs de SCR, adéquation de la formule standard, ...) proportionnés à la nature, l'ampleur et la complexité des risques propres d'Ethias.

Ethias mène l'évaluation prospective de son besoin global de solvabilité sur un horizon au moins égal à celui de son business plan. La vision prospective présente une quantification détaillée des risques « pilier 1 » de Solvency II. Concernant les risques non repris dans le « pilier 1 », des stress tests sont opérés dans l'exercice de capital planning afin de vérifier la suffisance des fonds propres économiques.

Ethias projette non seulement le ratio de couverture du SCR, mais également celui du MCR, au minimum sur l'horizon de son business plan.

Ethias soumet les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de stress tests ou de scénarios afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une analyse de l'adéquation de la formule standard en regard du profil de risque est également effectuée.

Les résultats de l'évaluation de besoin global de solvabilité se concrétisent par :

- le suivi par rapport aux dimensions de l'appétence aux risques ;
- un niveau des moyens nécessaires (du capital ou d'autres moyens) pour faire face aux risques importants ;
- le cas échéant, la définition de plans de remédiation définissant les actions prévues dans le cadre du suivi des jauges des indicateurs du Risk Appetite.

Concernant la conformité avec les exigences de calcul des provisions techniques, la Fonction Actuarielle d'Ethias :

- contribue à déterminer si Ethias respecte de façon permanente les exigences relatives au calcul des provisions techniques ;
- recense les risques potentiels découlant des incertitudes liées à ce calcul.

Intégration de l'ORSA aux processus de gestion et de prise de décision

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est un processus interne d'évaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité.

Il permet au comité de direction et au conseil d'administration :

¹ Evaluation du besoin global de solvabilité ; évaluation du respect permanent des exigences réglementaires de capital concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

- de connaître tous les risques matériels auxquels l'entreprise est exposée, qu'ils aient ou non été inclus dans le calcul des exigences légales de capital de solvabilité et qu'ils soient ou non quantifiables ;
- de connaître les conséquences que les décisions stratégiques ont sur le profil de risque, sur les exigences réglementaires de fonds propres et sur les besoins globaux de solvabilité ;
- d'examiner si ces risques sont souhaitables, raisonnables et gérables compte tenu de la quantité et de la qualité de ses fonds propres et de valider, en toute connaissance de cause, les mesures correctrices envisagées ;
- d'examiner la cohérence du Risk Appetite et la stratégie de l'entreprise et, le cas échéant, revoir l'un et/ou l'autre.
- d'élaborer des plans d'actions/remédiation, voire des plans de crise.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de :

- sa stratégie et son plan d'affaires (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes.
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires ;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.

3.4. Système de contrôle interne

3.4.1 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des fonctions, framework et procédures qui permettent à la direction de l'entreprise de s'assurer que :

- La conduite des affaires est ordonnée, prudente et encadrée d'objectifs bien définis ;
- L'utilisation des moyens économiques est efficace ;
- Les risques sont identifiés et gérés ;
- L'information financière et de gestion est fiable ;
- Les lois et directives des autorités de supervision sont strictement respectées.

Articulé selon le modèle des trois lignes de défense, décrit précédemment, le système de contrôle interne mis en place au sein d'Ethias vise à prémunir l'entreprise contre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs.

Le système de contrôle interne s'est vu renforcé en Q4 2019 par l'instauration, au sein de la ligne CRO, d'une fonction Internal Control Coordination. Ce département a pour principal objectif le renforcement du système de contrôle interne existant de par le développement, la mise en place et la coordination d'un In-

ternal Control Framework permettant de fournir une assurance raisonnable au Management quant au fait que les mesures de mitigation mises en place par l'ensemble des responsables de processus (1^e et 2^e lignes de défense) sont suffisamment robustes et que ces dernières limitent les risques résiduels à un niveau acceptable.

3.3.2.2 Fréquence de l'ORSA

Ethias procède à un ORSA régulier au moins annuellement. Le calendrier de réalisation de l'ORSA régulier est rattaché à la stratégie d'Ethias et à son business plan.

Un changement majeur du profil de risque de l'entreprise ou un événement significatif dans l'environnement de la compagnie susceptible d'avoir un impact matériel sur l'entreprise, non anticipé par l'ORSA régulier, nécessite une analyse ad hoc et déclenche à ce titre un ORSA ponctuel qualifié d'« ORSA non régulier » ou encore « ORSA ad hoc ».

Un ORSA non régulier évalue le besoin global de solvabilité au regard du nouveau profil de risque d'Ethias.

Les événements devant déclencher la réalisation d'un ORSA non régulier peuvent résulter soit d'événements voulus par Ethias (le démarrage de nouvelles branches d'activité, des remaniements des limites de tolérance au risque, des remaniements en matière de structure/programme de réassurance, des transferts de portefeuille, des modifications de la composition/l'allocation des actifs, ...), soit d'événements subis par Ethias (cyber-attaque, pandémie, guerres, inflation incontrôlable, événements climatiques, ...).

La formalisation tant des éléments générant un ORSA non régulier que des niveaux du ratio menant à un tel exercice a été intégrée dans la politique ORSA dans le courant de l'année 2023.

Cette mise en place d'un contrôle permanent des risques clés fait l'objet d'un reporting systématique quant aux principales lacunes identifiées afin de permettre une réactivité accrue du Management dans la prise décisionnelle des actions correctives à mettre en œuvre (hiérarchisation).

Le système de contrôle interne est notamment composé des éléments suivants, étroitement liés entre eux :

- Environnement de contrôle ;
- Appétence au risque et fixation des objectifs ;
- Identification, analyse et maîtrise des risques ;
- Activités de contrôle ;
- Information & communication et surveillance & monitoring.

3.4.2 Fonction de compliance

La compliance (fonction de vérification de la conformité) est une fonction de contrôle indépendante au sein de l'entreprise, en deuxième ligne de défense, axée sur le respect des règles liées à l'intégrité des activités et à la maîtrise du risque de compliance.

Le positionnement, les domaines de travail, les missions, la gouvernance, le reporting, le statut, l'organisation et les prérogatives de la fonction sont décrits dans une charte. Cette charte se fonde sur la législation de contrôle, la circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance actualisée en mai 2020 et la circulaire NBB_2012_14 / FSMA 2012_21 du 4 décembre 2012 relative à la fonction de compliance. Sa dernière version a été approuvée par le comité de direction le 9 novembre 2021, confirmée par le comité d'audit et de risques le 18 novembre 2021 et approuvée par le conseil d'administration le 25 mai 2022.

3.4.2.1 Positionnement de la fonction de compliance

Au sein d'Ethias, le CRO, responsable de la fonction de gestion des risques et membre du comité de direction, assure la responsabilité des tâches de la fonction actuarielle mais également celle de la fonction compliance, étant précisé que l'exercice de ces 3 fonctions est assuré distinctement.

3.4.2.2 Domaines de travail légaux, réglementaires et spécifiques de la compliance

Les domaines de travail de la fonction sont précisés dans la charte compliance. Il s'agit des domaines repris dans la réglementation comme scope de la fonction compliance et de ceux qui auront été ajoutés à la liste sur proposition du responsable de la fonction de compliance. Cette proposition est fondée sur une analyse de risque et évaluée par le comité de direction en concertation avec le comité d'audit et de risques.

La compliance est chargée de veiller au respect des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite dans les domaines suivants :

Gouvernance de la compagnie

- Règles relatives au système de gouvernance - dispositions l'article 42. §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance
- Structure des politiques requises par la loi Solvabilité II conforme aux attentes prudentielles de la BNB
- Principes en matière de politique de rémunération
- Règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées
- Prêts, crédits et garanties aux dirigeants, actionnaires et personnes apparentées
- Règles « Fit & Proper »
- Règles en matière de sous-traitance
- Cohérence des sujets gouvernance sensu stricto repris dans la RSR, à savoir : actionnariat, structure de gestion,

fit & proper, incompatibilités de mandats, prêts, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance

Financial crimes

- Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces
- Respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel des avoirs de certaines personnes et entités
- Prévention fiscale y compris les mécanismes particuliers ayant pour effet de favoriser la fraude fiscale
- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) & CRS (Common Reporting Standard)

Business Conduct & Consumer Protection

- Règles de conduites AssurMiFID / IDD
- Autres dispositions relatives à la protection du preneur d'assurance, à l'information au client, à la publicité, aux interdictions de commercialisations, ...
- Traitement des plaintes
- Législation relative au crédit hypothécaire
- Législation anti-discrimination

Protection des données à caractère personnel

- GDPR

Ethics

- Whistleblowing
- Lutte contre la corruption / Bribery Act
- Codes et règles de conduite Assuralia
- Valeurs et règles d'intégrité internes

3.4.2.3 Missions principales

Participation à l'élaboration de la politique d'intégrité, à son évaluation et au contrôle de son respect

La fonction de compliance participe à titre consultatif à l'élaboration de la politique d'intégrité et à sa mise à jour.

Sur proposition de la compliance, le comité de direction a approuvé la dernière version de la politique d'intégrité le 6 décembre 2022 et le conseil d'administration a validé celle-ci le 14 décembre 2022.

Elaboration d'un plan d'action

La compliance élabore un plan d'action annuel écrit qui repose sur une analyse méthodique du risque et donne une description suffisamment détaillée de la nature et de la fréquence des missions de contrôle qui seront effectuées au cours de l'année spécifiée.

Identification, évaluation et monitoring des risques de compliance

Le document de référence en la matière est la « Méthodologie de gestion des risques de compliance ».

Le monitoring réalisé par la compliance complète les mesures de contrôle mises en place par les lignes opérationnelles et fonctions de support, en première ligne de défense. Il a pour objectif d'évaluer et de s'assurer de la robustesse de leur dispositif de maîtrise des risques.

Le monitoring intervient après l'identification et l'évaluation préalables des risques de compliance potentiels, détectés dans le cadre de la veille réglementaire exercée par la compliance.

Il comprend les activités suivantes (I) l'évaluation des procédures, contrôles et directives mis en place au sein des lignes opérationnelles et fonctions de support (« tests of design »), (II) l'évaluation de l'efficacité et de la permanence de ces procédures et mesures de contrôle de première ligne (« tests of effectiveness »), (III) l'émission de recommandations et le suivi de leur mise en oeuvre et (IV) la réalisation de contrôles ciblés.

Avis et conseil

La compliance délivre des avis et conseils concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes qui relèvent de ses domaines de travail, soit lorsqu'elle est consultée, soit dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle et de l'émission de recommandations.

Formation et sensibilisation

La compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Mise en œuvre du dispositif anti-blanchiment

En vue de se conformer aux attentes de la BNB relatives à la

gouvernance liée à la prévention du blanchiment, le comité de direction du 13 juin 2018 a désigné le responsable de la fonction compliance en qualité d'AMLCO, lui confiant la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de cette matière.

3.4.2.4 Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques constitué en son sein

Le conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Il évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la compliance.

Il veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il confirme la charte et le plan d'action de la compliance et évalue au moins une fois par an si les risques de compliance sont suffisamment identifiés et maîtrisés.

Au niveau du comité de direction

Le comité de direction élabore la politique d'intégrité.

Il prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il approuve le plan d'action de la compliance et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.

3.5 Fonction d'audit interne

3.5.1 Mission

L'audit interne a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière. Les évaluations réalisées à ces fins par l'audit interne dans le cadre des missions d'assurance portent sur les aspects suivants :

- Le respect des lois, règlements, règles, procédures et contrats ;
- L'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, en ce compris les objectifs durabilité ;

- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, des programmes et des processus de contrôle et de gestion des risques ;
- La protection et l'amélioration de la valeur de l'entreprise.

Tous les processus, activités, fonctions, systèmes, opérations de l'établissement et de ses filiales appartiennent au champ d'investigation de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Les activités externalisées entrent également dans le champ de l'audit interne, étant entendu qu'il appartient à l'établissement de prendre les dispositions nécessaires² afin de permettre à l'audit interne d'exercer sa mission.

² A travers notamment l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

Le cas échant, l'audit interne participe à des activités de conseil³. Avant de les accepter, le responsable de l'audit interne considère dans quelle mesure ces activités de conseil sont susceptibles de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer les processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle de l'organisation. Cette fonction de conseil constitue une fonction accessoire qui ne peut en aucun cas compromettre la mission de base, ni la responsabilité et l'indépendance de jugement de l'audit interne. Le comité de direction et le comité d'audit et de risques sont informés de ces activités de conseil, soit par leur inscription au plan d'audit, soit par le biais du rapport d'activités.

L'Audit Interne participe à l'évaluation des cas de fraude interne⁴ dans une optique d'amélioration des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'audit interne évalue, notamment par ses missions d'assurance et dans son rôle de troisième ligne de défense, si les

3.5.2 Charte d'audit

La charte d'audit interne d'Ethias, définie comme la loi fondamentale des auditeurs, reconnaît leur rôle, leur fournit le laissez-passer nécessaire pour assurer leurs missions et leur donner une identité. Elle protège également les audités en imposant aux auditeurs des devoirs et des principes déontologiques. La charte d'audit interne est revue périodiquement afin de garantir l'adéquation permanente de la capacité d'intervention de l'audit interne avec les missions qui lui sont assignées. La version actuelle est basée sur les dispositions légales de la loi du 13 mars 2016, les dispositions réglementaires s'appliquant à Ethias, en particulier les circulaires NBB 2015_21, NBB 2023_09 et le Règlement délégué 2015/35 ainsi que sur le Cadre de Référence des

risques encourus par Ethias dans le cadre de ses diverses activités sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il est aussi attentif à l'amélioration continue du fonctionnement et de la réputation des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. La charte d'audit interne d'Ethias énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne au sein du groupe Ethias, en décrivant le rôle et les responsabilités de l'audit interne d'Ethias SA ainsi que les modalités générales de fonctionnement intra-groupe, de manière à garantir l'indépendance et la qualité des évaluations réalisées par l'audit interne ainsi que la consolidation du reporting des risques à l'échelle du groupe Ethias.

L'audit interne a un accès illimité aux informations, aux documents et biens matériels ou immatériels. Il peut demander à toute personne les éléments nécessaires qu'il juge indispensables à l'exécution de ses missions.

Pratiques Professionnelles de l'audit interne publié en 2017, et a été adoptée par le conseil d'administration d'Ethias du 20 décembre 2023.

La charte est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'Ethias via sa publication sur l'intranet, ainsi qu'à celle des organes légaux d'administration de ses filiales.

Le responsable de l'audit interne évalue annuellement si la mission, les pouvoirs, et les responsabilités définis dans la charte permettent toujours au service d'audit interne d'atteindre ses objectifs. Il communique le résultat de cette évaluation au comité de direction et au conseil d'administration.

3.6. Fonction Actuarielle

Ethias a mis en place une Fonction Actuarielle dans le but d'étendre les missions de la Fonction Actuarielle (visées dans la circulaire coupole) au contrôle des sujets requérant un avis actuariel indépendant. De manière plus concrète, cette fonction est chargée d'émettre des jugements et de conseiller le comité de direction et, en particulier, le CRO sur les aspects actuariels de la gestion des risques.

La Fonction Actuarielle est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée de l'activité opérationnelle sur laquelle elle porte et est ainsi rattaché au CRO. Le département est composé de personnes ayant les connaissances actuarielles et financières et/ ou une expérience pertinente pour mener à bien les missions. Le responsable du département répond aux exigences de la BNB en matière d'expertise et d'honorabilité.

Le responsable de la Fonction Actuarielle informe sans délai le comité de direction quand il détecte une situation qu'il juge inhabituelle. Il s'adresse également directement au président du comité de direction, au président du conseil

d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge, lorsque la situation le requiert.

La Fonction Actuarielle évalue préalablement son degré d'indépendance pour chaque mission dont elle a la charge.

Les responsabilités-clés de la Fonction Actuarielle sont les suivantes ;

1. coordonner le calcul des provisions techniques⁵ ;
2. émettre un avis sur la politique globale de souscription et la tarification ;
3. émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
4. émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que le respect de la réglementation en la matière ;
5. émettre un avis sur la qualité des données utilisées pour le calcul des USP (Undertaking Specific Parameters) ;

³ Citons à titre d'exemples : remise d'un avis, participation temporaire à une équipe projet ou à un groupe de travail, organisation d'une formation.

⁴ Les cas de fraude interne sont analysés et traités en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

⁵ Ceci inclut les contrôles de seconde ligne pour les calculs de provisions techniques (Solvency II et Begaap) et la validation des modèles de projection.

6. contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques ;
7. effectuer des contrôles de seconde ligne dans le cadre de :
 - pilier 1 de Solvency II pour les calculs réalisés par le Risk Management ;
 - pilier 2 de Solvency II (ORSA) ;
8. collaborer aux grands projets en assurant la validation interne.

La Fonction Actuarielle émet pour chacune de ses missions un rapport de validation ou un avis indépendant en fonction du caractère de la mission. Les destinataires et la périodicité de ces rapports de validation et avis sont détaillés dans sa charte. Ces rapports et avis contiennent les recommandations éventuellement émises lors des missions et leur suivi. Un suivi de ces recommandations est également réalisé par la Fonction Actuarielle. En fonction du caractère de la mission, les rapports et avis sont destinés soit au comité de direction soit à l'IRC (Insurance Reinsurance Committee).

3.7. Sous-traitance

3.7.1 Éléments essentiels de la politique de sous-traitance

Suite à la mise à jour de circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance de mai 2020 et à la circulaire NBB_2020_018 du 5 mai 2020 précisant les recommandations de la Banque relatives à la sous-traitance à des fournisseurs de « cloud services » ou s'appuyant sur de tels services, la compliance a adapté la politique de sous-traitance. Cette politique a été validée par le comité de direction le 11 mai 2021 et approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la gouvernance en matière de sous-traitance, la compliance a rédigé un document « guide pratique en matière de sous-traitance » à destination de tout responsable d'une activité sous-traitée ou à sous-traiter. Ce guide définit clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant dans les phases précontractuelle, contractuelle et post-contractuelle.

Il faut entendre par sous-traitance tout appel à des tiers, prestataires de services, pour l'exercice d'activités, de fonctions ou de processus propres à l'entreprise d'assurance, que ceux-ci soient destinés aux clients ou à l'entreprise elle-même.

La politique de sous-traitance d'Ethias met en place une structure d'encadrement des activités sous-traitées par l'entreprise, en développant différents principes.

Les mêmes règles de base s'appliquent à tout type de sous-traitance, qu'il s'agisse de sous-traitance externe ou de sous-traitance opérée au sein du groupe ou que la sous-traitance porte sur des fonctions ou activités critiques ou importantes ou non. La sous-traitance d'une fonction ou activité critique ou importante est toutefois soumise à des règles d'encadrement additionnelles.

Une fonction ou activité est considérée comme critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entre-

Par ailleurs, elle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

La charte de la Fonction Actuarielle reprend, de manière détaillée, les principes de base, l'organisation, les compétences, l'indépendance, les responsabilités clés, les missions et le reporting de la Fonction Actuarielle.

La charte stipule que le responsable de la Fonction Actuarielle et ses collaborateurs directs doivent avoir accès à toute information utile à leur mission.

Afin d'assurer une bonne information des dossiers techniques, le responsable du département est invité permanent de l'IRC et des BA (Bureaux d'Acceptation).

prise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux preneurs d'assurance sans ladite fonction ou activité.

Sur cette base, Ethias considère comme **critiques** ou **importantes** :

- ses **activités « cœur de métier »** à destination des assurés, pour autant que la taille de celles-ci dépasse un seuil de matérialité prédéfini :
 - la tarification et la conception des produits d'assurance ;
 - la souscription de contrats d'assurance ;
 - la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.
- les **opérations qui participent directement à leur exécution** :
 - la gestion du portefeuille d'actifs ;
 - la comptabilité ;
 - les opérations de développement et de maintenance IT qui participent directement à l'exécution de ces activités et le stockage des données.
- les **fonctions de contrôle indépendantes** :
 - l'audit interne ;
 - la compliance ;
 - la gestion des risques ;
 - la fonction actuarielle.

Sont par contre considérées comme non-critiques les activités « corporate », à destination de l'entreprise elle-même, telles que la RH, le marketing, la communication interne et externe, la gestion des immeubles sociaux, le légal, les formations ou le recouvrement de primes impayées.

Chaque responsable interne réalise une évaluation des activités et fonctions qu'il sous-traite. La fréquence de cette évaluation est annuelle pour la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques ou importantes. L'évaluation est réalisée sur base d'un canevas général reprenant les éléments suivants :

- Mise à jour de l'analyse de risques portant sur la fonction/activité sous-traitée et définition d'éventuelles mesures de mitigation à mettre en œuvre ;
- Mise à jour de la due diligence du sous-traitant qui prend en compte la santé financière du sous-traitant, sa réputation (fondée entre autres sur sa clientèle ainsi que sur une recherche d'informations), ses capacités techniques et de gestion (innovation, nouveaux services, ...) ;
- Synthèse du suivi de la sous-traitance et du respect des indicateurs de performances et de contrôle tels qu'ils sont définis dans la convention et SLA's.

4. Profil de risque

4.1. Risque de souscription

Le risque de souscription en non-vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance non-vie. Il inclut :

- le risque de tarification et de provisionnement
- le risque de catastrophe.

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie que celle de l'assurance non vie.

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie. Il inclut :

- le risque de mortalité
- le risque de longévité
- le risque d'invalidité-incapacité
- le risque de dépenses
- le risque de révision
- le risque de cessation
- le risque de catastrophe

4.1.1 Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est évaluée via le best estimate des provisions techniques, par ligne d'activité, repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Non-vie (hors santé)	1.790.767	1.802.351
Santé (similaire à la non-vie)	356.210	361.785
Santé (similaire à la vie)	1.356.284	1.257.000
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	8.153.383	8.162.532
Assurance indexée et en unités de compte	2.183.095	1.633.584

4.1.2 Concentration du risque de souscription

Les activités d'assurance et de réassurance sont principalement concentrées sur le territoire belge.

Les activités se répartissent sur les deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers. Le positionnement d'Ethias envers les Collectivités et Entreprises explique la forte concentration de la souscription sur ce segment.

Nous relevons une concentration du risque de souscription pour les activités d'assurance d'indemnisation des travailleurs : il s'agit d'une part du portefeuille Accidents du travail Loi 71 et d'autre part du portefeuille Accidents du travail Loi 67.

Sensibilité du BE vie

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA	2023	2022
Risque de mortalité		
Augmentation de la mortalité de 15%	-17.592	-16.872
Risque de longévité		
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	33.973	27.453
Risque de dépenses		
Augmentation des frais généraux de 10%	38.483	33.328
Doublement de l'inflation au lieu du vecteur d'inflation du cas de base	55.601	102.551

4.1.3 Sensibilité au risque de souscription

Les tableaux ci-dessous reprennent les risques auxquels Ethias est exposée. Ils ont été estimés par différence entre des Best Estimates stressés et des Best Estimates de base (via modifications de certaines hypothèses). Les variations des paramètres sont proches des chocs de SCR définis en Solvabilité II.

Sur la sensibilité du BE Vie, le risque de dépense a été modifié au niveau de l'inflation pour la clôture 31/12/2023. Le choc est dorénavant une augmentation de 1% de l'inflation plutôt qu'un doublement. Il convient donc de ne pas comparer les résultats de sensibilité 2022 et 2023.

Sensibilité du BE de rentes

En milliers d'euros	2023	2022
Risque de longévité		
Diminution de 10% des qx	39.310	37.568
Risque de rachat		
Diminution de 50% de la fréquence de prise de 1/3 en capital	3.114	2.976
Risque de transition		
Absence de guérison partielle	47.381	45.281

4.1.4 Atténuation du risque de souscription

Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant

La pénétration d'un nouveau marché, le lancement d'un nouveau produit, l'extension des services et garanties offerts aux clients, sont soumis à une revue complète et formelle de tous les risques potentiels associés au lancement de telles initiatives et à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques.

Avant le lancement d'un nouveau produit ou l'adaptation d'un produit existant, le produit est étudié sous tous ses aspects : caractéristiques produit, marché et concurrence, test d'adéquation, tarification, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance, ESG, distribution, business case, ... conformément à la politique en matière de gouvernance et surveillance produit et aux procédures associées complétées des nouveaux aspects (IFRS, Sustainable Finance, ...).

L'analyse est soumise à l' « Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de direction).

Limites de souscription

Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...) dans le respect de notre risk appetite.

En collectivités, les souscripteurs respectent des guides de souscription qui fixent les limites en matière de souscription. Ces limites portent à la fois sur les conditions générales et particulières des contrats, sur la tarification et sur la hauteur du risque (en ce compris le secteur d'activités). Ils déterminent également le niveau de pouvoir accordé en fonction du niveau hiérarchique et les procédures à suivre, un bureau d'acceptation décidant en dernier ressort au niveau opérationnel. La seconde ligne est associée au dépassement et un relevé est réalisé en IRC (Insurance Reinsurance Committee). En cas de désaccords ces derniers peuvent faire remonter les dossiers en IRC.

Pour les particuliers, les souscripteurs sont soumis à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques et à certaines limites implémentées dans les systèmes informatiques. Des guides de souscription fixent également les limites en matière de souscription.

Ces risques sont testés par rapport à notre politique de Risk Appetite globale et l'ensemble des indicateurs métier suivis.

Tarification

Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis de la fonction actuarielle.

Réassurance

La réassurance s'inscrit dans le processus de maîtrise des risques d'assurance.

Elle contribue également à l'amélioration du ratio de solvabilité.

Les principaux risques d'assurance d'Ethias SA concernent les assurances dommages, de responsabilité (diverse et des véhicules à moteur), de personnes et les risques de catastrophes (naturelles ou humaines) sur les personnes et/ou les biens.

Le service Reinsurance travaille en étroite collaboration avec la souscription, les product managers et le Risk Management qui expriment leurs besoins, nouveaux ou d'adaptation, du programme de réassurance. Le Risk Management, en collaboration avec le service Reinsurance, formalise les objectifs souhaités par le Comité de direction, objectifs vers lesquels tendre au travers du programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur la base de traités de réassurance qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur la base de conventions de réassurance facultative relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Les programmes de réassurance sont répartis en trois grands blocs : les assurances dommages, les assurances de responsabilité (diverse et automobiles) et accidents, les assurances de personnes (assurances décès-invalidité, catastrophe accidents). Ils sont revus chaque année.

L'Insurance Reinsurance Committee (IRC) supervise le programme de réassurance.

Entre 2022 et 2023, les couvertures de réassurance ont évolué pour tenir compte de l'inflation (augmentation des capacités) et du durcissement du marché.

Gestion Non-Vie

Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un évènement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par évènement.

Gestion Vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur la base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion Non-Vie et Vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par évènement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

4.2. Risque de marché

Le risque de marché reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise. Il couvre le risque de taux (sensibilité aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt), le risque actions (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions), le risque sur actifs immobiliers (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers), le risque de spread (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque), le risque de change (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change), ainsi que le risque de concentration.

4.2.1 Exposition au risque de marché

Les tableaux suivants reprennent l'exposition au risque de marché par module de risque de la formule standard (intérêt, action, immobilier, spread de crédit, devise, concentration) et par type d'actifs. Les expositions sont données en valeur de marché (y compris intérêts courus non échus).

Notons que les expositions au risque d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs. Le total indiqué additionne uniquement les actifs.

En milliers d'euros	Exposition au risque de marché - 31/12/2023					
	Intérêt	Action	Immobilier	Spread	Devise	Concentration
Actions		1.202.567			45.020	1.202.567
Participations		247.010			9.437	280.629
Obligations gouvernementales et assimilées	7.561.221			7.822.225	17.894	7.561.221
Obligations corporates	4.097.717			4.097.717	18.801	4.097.717
Obligations covered	71.723			71.723		71.723
Obligations complexes	84.052			84.052		84.052
Immobilier	0		771.271			771.271
Prêts	644.819			346.430	18.406	632.493
Cash	0				505	
Dérivés	-35.939	550				
Best estimates et dépôts de réassurance	13.376.852					
Créances						
Garanties						
Total actifs	12.423.593	1.450.127	771.271	12.422.147	120.961	14.701.674

En milliers d'euros	Exposition au risque de marché - 31/12/2022					
	Intérêt	Action	Immobilier	Spread	Devise	Concentration
Actions		1.026.014			51.387	1.024.729
Participations		239.116			11.271	239.116
Obligations gouvernementales et assimilées	7.229.430			7.315.921	2.509	7.229.430
Obligations corporates	4.071.488			4.071.488	39.196	4.071.488
Obligations covered	129.356			129.356		129.356
Obligations complexes	127.056			127.056		127.056
Immobilier	0		719.981			719.981
Prêts	1.041.328			503.026	12.067	503.026
Cash	0				505	
Dérivés	129.640					
Best estimates et dépôts de réassurance	12.938.025					
Créances						
Garanties						
Total actifs	12.728.298	1.265.130	719.981	12.146.847	116.935	14.044.182

Les expositions en obligations gouvernementales et assimilées sont soumises aux SCR intérêt, SCR spread, SCR devise et SCR concentration. Mais seules certaines expositions spécifiques ont, selon la formule standard, une charge SCR spread et SCR concentration non nulle (ceci inclut les émetteurs hors zone euro).

Par rapport à fin 2022, les expositions au SCR marché ont globalement augmenté.

- Les expositions au SCR intérêt ont diminué principalement en raison de la diminution du volume des prêts et des dérivés partiellement compensé par l'augmentation des obligations gouvernementales et assimilées.
- Les expositions dans le champ du SCR actions ont augmenté principalement suite à la bonne performance des marchés actions en 2023 (l'indice EuroStoxx50 terminant environ à 4521.44 points au 31/12/2023, contre environ 3794 points un an plus tôt).
- Les expositions soumises au SCR immobilier augmentent légèrement suite à des revalorisations positives de certaines participations.
- Les expositions soumises au SCR spread ont globalement augmenté en 2023. Celles ayant une charge non nulle ont diminué de 4.78% : elles sont de 4.599.9252 milliers d'euros en 2023 alors qu'en 2022 elles étaient de 4.830.926 milliers d'euros. La diminution des obligations covered (pas de réinvestissement en obligations covered)

complexes et des prêts est partiellement compensée par l'augmentation provenant des obligations corporates.

- L'exposition au SCR devise a quant à elle augmenté suite à l'augmentation de l'exposition aux devises étrangères des obligations gouvernementales et assimilés, des actions et des prêts partiellement compensé par une baisse de l'exposition aux devises étrangères des obligations corporates et des participations.
- Le calcul du SCR concentration est désormais réalisé en tenant compte au mieux de la transparence des fonds. Ceci conduit à un SCR nul au 31/12/2023.

L'ensemble des expositions aux différents risques de marché présentées ici intègrent également les actifs d'Ethias Pension Fund associés aux engagements de pension de l'entreprise.

4.2.1.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant reprend l'effet des couvertures de taux sur les composantes du SCR intérêt au 31/12/2023 et au 31/12/2022. Au 31/12/2023, les dérivés sont des spreadlocks (dont la sensibilité au taux, et donc le SCR intérêt, sont nuls) et des forward sell. Les forward sell des dérivés utilisés comme couvertures d'obligations gouvernementales pour gérer risque de taux et de spread sur les fonds propres. Notons que l'évolution entre 2022 et 2023 s'explique par un gap de duration qui est fermé.

En milliers d'euros	Effet des couvertures de taux sur le SCR intérêt	
	31-12-23	31-12-22
Actifs fixed income	1.050.090	1.163.595
Forward starting swaps (couverture risque de taux)	0	0
Impact net des spreadlocks	0	0
Swaps d'inflation	0	0
Forward sell	-77.798	-116.170
Passifs	972.443	-1.004.072
SCR intérêt	-151	43.354

Le tableau suivant reprend l'évolution du gap de duration actifs-passifs :

	Evolution du gap de duration actifs-passifs					
	31/12/2023			31/12/2022		
	Assets duration	Liabilities duration	Duration gap	Assets duration	Liabilities duration	Duration gap
Total Life	6,93	7,90	0,26	6,99	7,46	0,61
Total Non-Life	6,40	6,55	1,53	6,11	6,54	1,05
Total w/o IAS 19			0,68			0,75
Total with IAS 19 and Sub-Loans			0,44			0,60

La sensibilité des fonds propres à une variation des taux d'intérêt est toujours dans les bornes du risk appetite. Le gap a été maintenu fermé durant toute l'année 2023 pour ensuite être légèrement réouvert en cette fin d'année de manière à garder le contrôle de l'impact des taux tout en reprenant doucement une exposition favorable à la baisse des taux.

A noter un effet réglementaire sur le gap de duration : l'inversion de la courbe des taux mène à un effet moins bénéfique de la convergence vers l'UFR pour la duration des passifs.

Nous pilotons le risque de taux à travers les investissements (cash-flow matching) et un programme de dérivés pour réduire l'impact de la volatilité des taux sur les fonds propres.

L'écart de duration incluant les engagements liés à IAS 19 et les emprunts subordonnés reste inférieur à 1 an.

4.2.1.2 Expositions au risque de spread

4.2.1.2.1 Ratings SII

La plus grande exposition au risque de spread porte sur les obligations gouvernementales. Ethias est également exposé, mais dans une moindre mesure, au risque d'écartement des spreads sur la valorisation de ses obligations d'entreprises.

Conformément au référentiel Solvabilité 2, le rating de référence pris en compte pour chaque exposition est la deuxième meilleure notation disponible auprès de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture. La distinction par classes d'actifs correspond à la classification retenue par le management de l'entreprise et peut différer légèrement par rapport aux catégories d'actifs telles que présentées au sein du bilan économique.

Les tableaux suivants présentent l'évolution du rating de référence moyen sur le périmètre d'Ethias SA et de l'OPF, ventilé par type d'obligations.

En milliers d'euros au 31 décembre 2023	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	785.821	3.783.109	1.760.246	1.167.953	10.310	-	-	36.452	7.543.891
Obligations d'entreprise	45.927	239.229	1.276.432	1.740.458	125.839	48.840	17.966	594.865	4.089.556
Obligations covered	38.494	2.368	30.861	-	-	-	-	14	71.737
Obligations structurées	-	-	66.288	17.764	-	-	-	-	84.052
Prêts	-	15.364	-	62.999	-	73.531	-	441.618	42.145
TOTAL	870.242	4.040.072	3.133.827	2.989.173	136.150	22.372	17.966	1.072.948	12.382.749

En milliers d'euros au 31 décembre 2022	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	732.107	3.817.832	951.086	1.686.596	-	-	41.522	7.229.143
Obligations d'entreprise	44.710	220.195	1.113.480	1.886.526	165.835	51.661	578.494	4.060.900
Obligations covered	78.984	19.483	30.889	-	-	-	14	129.370
Obligations structurées	-	19.559	65.757	16.638	-	-	-	101.953
Prêts	-	13.403	-	58.271	-	-	431.352	503.026
TOTAL	855.801	4.090.472	2.161.212	3.648.031	165.835	51.661	1.182.204	12.155.215

Le total des actifs soumis au risque de crédit a un peu augmenté en 2023. Les valeurs de marchés des obligations ont augmenté en raison d'une baisse des taux en 2023.

L'augmentation de la poche de rating A est due principalement à l'augmentation de la poche de rating A des obligations gouvernementales et assimilées suite à des réinvestissements.

La poche NR est stable.

4.2.1.2.2 Exposition au risque souverain

Ethias analyse le détail de l'exposition au risque souverain en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, sans limitation à leur secteur

d'activité. Le tableau suivant présente l'exposition de l'entreprise au risque souverain en valeur de marché, par zone géographique.

La majorité de l'exposition en dettes souveraines se situe principalement dans la zone euro. L'exposition au risque de spread sur la Belgique reste la plus importante. Les autres expositions sont réparties par pays en respectant une diversification importante en conformité avec les limites établies par l'entreprise. Par ailleurs, un programme de couverture est en place afin de limiter l'impact de l'écartement des spreads de crédit souverains sur la marge de solvabilité d'Ethias.

Pays	Valeur de marché au 31 décembre 2023	Valeur de marché au 31 décembre 2022
Belgique	2.049.062	2.179.682
France	919.747	1.001.833
Espagne	734.719	603.089
Portugal	693.405	584.612
Supranational	682.377	589.544
Italie	558.332	530.657
Allemagne	540.235	566.967
Irlande	364.929	369.342
Autriche	243.133	163.889
United States	148.475	108.865
Slovaquie	92.933	92.507
Pologne	84.390	89.124
Slovénie	82.354	69.824
Finlande	69.656	66.035
Lettonie	68.113	67.680
Pays-Bas	65.130	13.419
Luxembourg	59.341	21.026
Australie	52.452	49.452
Lituanie	28.864	36.359
Mexique	15.075	14.397
Royaume-Uni	7.036	-
Danemark	3.164	3.043
Canada	3.108	2.826
Croatie	2.922	-
TOTAL	7.568.950	7.229.143

4.2.2 Concentration du risque de marché

Ethias gère son risque de concentration à travers la diversification de son portefeuille par émetteur et par secteur. De plus, le système de limites financières regroupe les actifs par classe d'actifs distincte, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification au niveau émetteur et sectoriel.

Au niveau de la diversification par émetteur, le fait que les expositions aux obligations gouvernementales et assimilées n'ont pas de charge de concentration implique que les besoins en capitaux pour le risque de concentration selon la formule standard sont très faibles.

4.2.3 Sensibilité au risque de marché

Le tableau suivant présente les impacts de chaque scénario sur le ratio de solvabilité¹ :

Stress Test	Impact sur le ratio
Spread Corporates +0,50%	2,8%
Actions -30%	-9,7%
Immobilier -15%	-5,0%
Spread Govies +0,50%	-16,7%
Taux d'intérêt +0,50%	-4,2%

Le stress SII sur les govies a un impact élevé en raison de notre exposition en obligations gouvernementales plus importante que le portefeuille de référence de l'EIOPA. Cette sensibilité a cependant été réduite depuis 2021, profitant d'un univers de spread bas, de manière à réduire de plus de 8% la sensibilité du ratio de solvabilité à un écartement des spreads gouvernementaux de 50bp.

La hausse des spreads corporates provoque une dévaluation des obligations corporates, mais l'ajustement de volatilité qui s'ajoute à la courbe des taux du passif est revu à la hausse, ce qui diminue la valeur des provisions techniques ; l'impact net est donc une augmentation des fonds propres.

4.2.4 Méthode d'atténuation du risque de marché

Investissements conformément au principe de la personne prudente

L'Asset Management gère de manière professionnelle tant les primes générées par l'activité d'assurance que tout revenu de placement cumulé. A cette fin, le Head of Asset Management et les gestionnaires d'actifs gèrent et surveillent les portefeuilles de titres et investissent dans un cadre respectant le principe de la personne prudente. En effet, l'entreprise investit uniquement dans des instruments qu'elle comprend, qui sont gérés et qui sont suivis de manière adéquate. Tant les membres des différents comités de gouvernance que les gestionnaires de portefeuille doivent agir avec le soin, la compétence, la prudence et la diligence requises par l'importance des opérations concernées.

Limites financières

Un système de limites financières assure une saine diversification du portefeuille par classe d'actifs (asset allocation), par émetteurs, par secteurs, par devises et par pays. Le système de limites prévoit également des limites en ratings minimum selon les classes d'actifs.

Limites en sensibilités aux taux d'intérêts

Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées par activité (Vie, Non-Vie et fonds cantonnés) de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

Couverture du risque de taux d'intérêt

Plusieurs programmes de gestion de l'écart de durée actifs-passifs ont été implémentés ces dernières années de manière à limiter l'impact de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres d'Ethias.

Nous monitorons le risque de taux via une stratégie globale et à l'aide de divers instruments : allongement de la durée des actifs via l'achat d'obligations gouvernementales à long terme, usage de dérivés permettant d'une part de limiter l'impact de la hausse des taux sur la valeur des obligations et d'autre part de fixer les taux des réinvestissements au cours des prochaines années. Le but étant de réduire la sensibilité des segments ALM et par conséquent également la sensibilité des fonds propres à un mouvement des taux d'intérêt.

La sensibilité aux taux d'intérêts est régulièrement monitorée. Le gap de durée est maîtrisé entre -1 et 1.

Couverture du risque de spread

Le risque de spread est lui aussi très régulièrement évalué : le risque souverain reste élevé, mais a été fortement réduit durant cette année 2023 via le déploiement d'un programme plus important de dérivés. Le risque corporate n'est pas couvert financièrement mais reste limité grâce à la diversification, au choix d'émetteurs de qualité, au suivi du portefeuille et au renforcement du rating moyen.

Couverture du risque d'inflation

Le risque d'inflation a été réduit lui aussi cette année notamment grâce à l'acquisition de nouveaux actifs indexés à l'inflation (inflation linked-bonds) offrant des rendements réels positifs. Le choix des émetteurs a été étendu de manière à amener de la diversification des noms et réduire le risque de concentration. Le risque d'inflation est notamment couvert également par le portefeuille d'actions, les revenus locatifs de biens immobiliers, ainsi que d'autres dérivés.

¹ Ces impacts ont été estimés sur le ratio de solvabilité au 31/12/2023.

4.3. Risque de crédit

Le risque de crédit (c'est-à-dire de défaut des contreparties) reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurance. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords

de réassurance, les titrisations, les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du "risque de spread" selon la formule standard.

4.3.1 Exposition au risque de crédit

Les expositions au 31/12/2023 et au 31/12/2022 au risque de défaut des contreparties sont présentées dans le tableau suivant. Les expositions sont constituées par la trésorerie, les prêts hypothécaires, les dérivés, les créances et les dépôts reçus des réassureurs. Depuis le 31/12/2020, les en-

gagements garantis par Ethias dans des fonds de projets immobiliers ne sont plus pris en compte dans le risque de crédit (via le SCR contrepartie), mais bien partiellement dans le risque de marché (via le SCR marché).

En milliers d'euros	Exposition au risque de crédit/contrepartie	
	31/12/2023	31/12/2022
Actions	-	-
Participations	-	-
Obligations gouvernementales et assimilées	-	-
Obligations corporates	-	-
Obligations covered	-	-
Obligations complexes	-	-
Immobilier	-	-
Prêts	573.781	541.297
Cash	362.748	480.135
Dérivés	-27.799	138.341
Best estimates et dépôts de réassurance	222.708	147.976
Créances	336.849	321.035
Garanties	0	-
Total actifs	1.468.286	1.628.783

4.3.2 Méthodes d'atténuation du risque de crédit

Outre la sélection des contreparties, la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit est atténué par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Concernant la réassurance, les traités sont réassurés auprès d'un large panel de réassureurs notés au moins A-, lesquels prennent une participation limitée généralement à 20%.

Le risque de crédit des réassureurs est suivi en permanence par les courtiers de réassurance avec qui nous travaillons, lesquels nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site reprenant par réassureur, les principales informations financières et sommes abonnés à un site communiquant quotidiennement les nouvelles dans le monde de la réassurance.

Les provisions pour sinistres sont également couvertes par des dépôts en espèces ou par des comptes titres bloqués.

4.4. Risque de liquidité

On distingue deux notions de risque de liquidité.

D'une part, le risque de liquidité de marché : il s'agit du risque de ne pas pouvoir facilement vendre une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante de celui-ci ou de perturbations sur les marchés.

Le risque de liquidité de marché est évalué en mesurant les niveaux d'expositions aux actifs liquides et illiquides et en testant périodiquement le caractère liquide d'un échantillon d'actifs. Par ailleurs, des indicateurs de la liquidité des marchés financiers sont également suivis et des mécanismes d'alerte sont définis.

4.4.1 Exposition au risque de liquidité

4.4.1.1 Exposition au risque de liquidité de marché

Au 31 décembre 2023, les actifs liquides de nos portefeuilles d'investissements couvraient 86% des engagements techniques d'Ethias.

4.4.1.2 Exposition au risque de liquidité de financement

Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA classés par catégories d'actifs et de passifs financiers, regroupés par classe d'échéance. Cette projection repose sur plusieurs hypothèses décrites ci-dessous.

Actifs

Les portefeuilles sont projetés en run-off, par catégories d'actifs de façon à reproduire de manière plus réaliste les flux de liquidité réellement attendus. Les actifs à termes échus tels que les obligations et prêts ont leurs flux de trésorerie calculés suivant leurs maturités et taux de coupons. Le cash ainsi que la branche 23 sont considérés comme des flux en dessous d'une année.

De plus, pour la majorité des actifs des classes suivantes : actions – participations – immeubles de placement, des flux de trésorerie ont été projetés prenant l'hypothèse que ces classes d'actifs suivraient un profil d'extinction semblable à celui des contrats d'assurances et d'investissement. De ce fait, on applique à ces actifs un profil décroissant semblable au profil des passifs auxquels ils sont adossés. Par conventions internes, ces actifs ne sont liquides qu'à partir de la seconde année de projection. De plus, un taux de revenus récurrents est incorporé dans leur profil d'extinction sur un horizon d'investissement égal à la moyenne des différentes classes d'échéances.

D'autre part, le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière, et de ne pas pouvoir se procurer du financement à des conditions normales. Le risque de liquidité de financement est évalué en projetant les flux de trésorerie attendus sur une période égale à la durée des engagements ou, le cas échéant, à minima égale à celle de l'horizon de planification.

Notons également que les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités, ou de clauses d'extension de maturité. De plus, les actifs de contrats d'assurance sont supposés à échéance inférieure à un an au vu de leur profil.

Passifs

Les passifs regroupent des passifs d'assurances ainsi que des passifs financiers. Les passifs d'assurance reprennent uniquement les primes futures contractuelles, y compris pour les activités Non-Vie. Les flux de trésorerie attendus sur les contrats d'assurance sont fondés sur les hypothèses de rachat définies par l'entreprise.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissements sont essentiellement constitués des passifs relatifs aux provisions de la Branche 23 ainsi que de contrats d'investissements du premier et du second pilier. Les contrats d'assurance en unités de compte sont considérés comme expirant dans l'année.

Repo's

La stratégie de repo de marge a été mise en place pour anticiper des investissements et le plan de remboursement dépend majoritairement des échéances d'obligation.

Dérivés

Seules les couvertures donnant lieu à un échange de cash à échéance ont été prises en compte dans nos analyses.

En milliers d'euros	31 décembre 2023						
	Flux de trésorerie espérés (non actualisés)						
	Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 2 ans inclus	De 2 à 3 ans inclus	De 3 à 4 ans inclus	De 4 à 5 ans inclus	Plus de 5 ans et échéance indéterminée
Actifs							
Obligations et titres similaires	14.796.753	1.648.062	1.056.034	1.083.385	856.231	1.027.197	9.125.844
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	3.093.534	276.795	203.977	148.213	139.905	123.146	2.201.498
Prêts et dépôts	1.697.486	177.776	85.314	252.171	173.310	84.691	924.225
Trésorerie et équivalents de trésorerie	449.956	449.956	-	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2.157.763	2.157.763	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	259.875	106.211	152.987	677	-	-	-
Actifs liés à des contrats de réassurance	255.353	67.417	35.404	22.749	19.889	15.857	94.037
Total des actifs	22.710.722	4.883.981	1.533.715	1.507.195	1.189.335	1.250.891	12.345.604
Passifs							
Passifs liés à des contrats d'assurance	11.148.288	1.047.969	862.030	602.259	575.254	546.647	7.514.127
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	5.738.131	2.981.747	478.985	333.258	308.849	220.603	1.414.689
Dettes subordonnées	787.277	62.094	31.047	309.247	17.137	17.137	350.615
Autres dettes de financement	343.310	343.310	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	295.699	145.748	149.951	-	-	-	-
Total des passifs	18.312.704	4.580.869	1.522.013	1.244.764	901.240	784.387	9.279.431

4.4.2 Sensibilité au risque de liquidité

Des analyses de sensibilité au risque de liquidité de financement sont établies sur une base trimestrielle afin de mesurer les impacts des rachats sur les contrats de passifs les plus

exposés, l'impact de variations de l'encaissement, ou encore l'impact de prises de décisions stratégiques modifiant la structure du bilan de l'entreprise.

4.4.3 Méthodes d'atténuation du risque de liquidité

L'atténuation du risque de liquidité de marché est assurée :

- d'une part, en vérifiant qu'une part suffisante des portefeuilles est investie dans des instruments liquides, c'est-à-dire pouvant être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur ;
- d'autre part, en limitant les investissements dans des actifs moins liquides (par exemple, immobiliers, produits structurés...) sans autorisation préalable.

Un système de limites en actifs liquides a été défini par activité (Vie, Non-Vie, fonds cantonnés) de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

Le suivi de la liquidité se fait sur les activités Vie et Non-Vie. La définition des bornes par activité est suivie selon les critères d'Ethias et également selon la définition de l'indicateur de liquidité de l'agence de notation Fitch.

Le suivi de ces ratios permet de faire face à des scénarii de stress de liquidité de financement, en disposant d'un stock suffisant et suffisamment diversifié d'actifs liquides pouvant soit être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur, soit pouvant être postés en collatéral de repos.

Il est à noter qu'un portefeuille liquide aura tendance à avoir une rentabilité moindre qu'un portefeuille illiquide. De ce fait, la notion de rentabilité doit être prise en compte dans l'analyse de liquidité du portefeuille. Un certain niveau d'actifs illiquides est nécessaire pour soutenir une rentabilité minimale.

En 2023, les limites de tolérance ont été respectées.

L'atténuation du risque de liquidité de financement est assurée :

- via un suivi régulier de ce risque en anticipant les éventuels gaps de liquidité entre le passif et l'actif sur un horizon de temps défini, en monitorant de manière régulière le risque de rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, en définissant a priori un niveau de liquidité suffisant lors de la conception de nouveaux produits...

4.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Au 31/12/2023, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux normes Solvabilité II, est de 522 millions d'euros, répartis en

- via une action rapide en cas de détection d'un écart de liquidité, telle que : transformer des actifs en cash, contracter un emprunt ou un repo, ...

Un système de limites en liquidité de financement et en repos a été défini de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite en matière de liquidité et de couvrir les besoins en trésorerie.

4.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'événements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations...), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empê-

chant l'accès au lieu de travail, etc.

La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le Comité de direction suit directement le risque opérationnel et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de mitigation/gestion correspondantes conformément à la politique de gestion des risques d'Ethias.

4.5.1 Exposition au risque opérationnel

Par définition, le risque opérationnel peut être potentiellement présent dans toute activité et peut couvrir un large champ d'application : il touche tous les niveaux et tous les processus de l'organisation.

Les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation semi-quantitative reposant sur une matrice d'appétence au risque opérationnel dimensionnée selon les axes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiels. Cette matrice est asymétrique et comporte plusieurs zones de criticité de risque en fonction de la combinaison probabilité x impact traduisant le niveau de gravité du risque et le niveau d'urgence de traitement du risque.

Le modèle d'évaluation des risques opérationnels permet de pondérer les critères d'évaluation du risque sur base de critères qui peuvent être non seulement financiers, mais aussi de réputation, de perte de clientèle, de niveau d'indisponibilité du système, de conformité à la réglementation ...

La formule standard est utilisée pour évaluer les besoins en capitaux résultant de l'exposition aux risques opérationnels.

4.5.1.1 Risques de sécurité de l'information et de cyberattaque

Ethias a à cœur la sécurité de l'entreprise, mais aussi des données des clients, des partenaires, des fournisseurs, des collaborateurs, et par là même sa contribution à la Société. C'est pourquoi elle considère la gestion du risque Cyber comme un challenge prioritaire.

Ethias orchestre la sécurité de l'information (cybersécurité, résilience opérationnelle, sécurité physique et environnementale...) à travers une approche basée sur le risque et la conformité aux réglementations et standards internationaux. Ainsi, Ethias aligne sa propre sécurité sur les frameworks ISO 27002:2022, NIST CSF, CSA (Cloud Security Alliance) et CyFUN, tout en se conformant aux circulaires du régulateur, et aux réglementations applicables (NIS, DORA, RGPD...). Ethias a par ailleurs confié la gestion de l'IT opérationnelle à un prestataire certifié ISO 27001.

Ethias articule la sécurité de l'information dans le modèle à trois lignes de défense (3LoD) réparti dans un Security Operations Center (SOC) 24/7, une équipe SecOPS, un Contrôle Interne et une Gouvernance spécialisés, l'Audit Interne, les Business Continuity et Risk Managers, ainsi que le DPO Office et le CISO Office.

Ethias a mis en œuvre un ambitieux plan de gestion des vulnérabilités IT, incluant des exercices continus d'évaluation, de remédiation et renforcement (hardening) ; des tests d'intrusions poussés (TLPT - threat-led penetration testing) ; et un service de Threat Intelligence externe spécialisé dans les menaces concrètes planant sur le secteur financier européen.

Au-delà de la protection, Ethias met également l'accent sur ses capacités de détection, continuité et **restauration en cas de cyberattaque** (business continuity plan - disaster recovery plan). Plusieurs backups, rapides ou hypersécurisés (offline et immuables) sont maintenus et testés afin d'optimiser la résilience et les RPO et RTO.

4.5.1.2 Risques de perte ou d'altération de données à caractère personnel

Du fait de l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données (RGPD), Ethias a mené un plan d'action d'envergure afin de se conformer pleinement aux normes ainsi mises en place et continue à évaluer constamment son degré de conformité.

Les mesures techniques exposées dans le chapitre précédent sont applicables également aux données à caractère personnel.

4.5.1.3 Risque de continuité

Dans le cadre du développement de son plan de continuité des activités opérationnelles, Ethias mène à intervalles réguliers, des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation de plusieurs scénarios de risques de nature catastrophique (perte des bâtiments, cyberattaque, attaque terroriste...).

Entre autres, des tests « black-out » sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique. Ces tests sont d'autant plus importants dans un contexte d'incertitude de stratégie énergétique (forte volatilité des prix, craintes de pénurie par rapport décisions de l'Europe et de l'Etat Belge sur la stratégie du nucléaire). Dans son plan de continuité,

4.5.2 Concentration du risque opérationnel

4.5.2.1 Risques liés aux projets de transformation de l'entreprise

Les projets de transformation de l'entreprise (évolution technologique et organisationnelle de l'entreprise) concentrent à eux seuls un nombre important de risques opérationnels qui apparaissent dans les analyses de risques opérationnels de sécurité, continuité et risques sur projets. Ces analyses de risques permettent de définir les mesures de remédiation nécessaires.

4.5.2.2 Risque de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance d'activités requiert une revue complète et formelle des risques y associés. L'entreprise doit pouvoir évaluer avec précision la qualité des services apportés par le prestataire au regard des besoins initiaux et de leur évolution. Le prestataire doit dès lors donner à l'entreprise les

4.5.3 Méthodes d'atténuation du risque opérationnel

Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques opérationnels identifiés. Elles font l'objet de plans d'action formalisés et suivis de manière régulière. Un reporting est remonté vers les instances dirigeantes de l'entreprise.

Ethias tient compte des études spécifiques faites en la matière et s'en inspire pour identifier ses scénarios de test (par exemple : plan de délestage, black-out local, régional ou national).

Parallèlement des tests réguliers de notre plan de gestion de crise sont réalisés annuellement permettant d'évaluer notre niveau de maturité et le besoin d'amélioration. Cela sert aussi d'exercice de sensibilisation pour les nouveaux et un rafraichissement pour les plus anciens.

4.5.1.4 Risques de dysfonctionnement IT

Ethias SA évalue régulièrement :

- le choix des sous-traitants
- la qualité des services IT fournis
- la capacité du sous-traitant informatique de fournir un service adapté à l'évolution technologique d'Ethias SA et conforme à nos exigences réglementaires

4.5.1.5 Risque de terrorisme

La mise en place d'une cellule transversale de gestion de crise en lien avec les acteurs du secteur financier contribue à gérer le risque de terrorisme. Des mesures réflexes et réactives sont définies et activables à tout moment à savoir renforcement du gardiennage et des mesures de sécurité d'accès aux locaux d'Ethias SA.

indicateurs qui lui permettent de piloter et contrôler l'activité sous-traitée. Lorsque la nature de la fonction sous-traitée s'y prête, des indicateurs de performance et des objectifs de niveau de service mesurables et réalistes sont intégrés dans la convention de sous-traitance.

Ethias SA procède à une évaluation régulière des risques opérationnels liés à la sous-traitance informatique. Par ailleurs, Ethias fait évoluer son modèle de sous-traitance en prenant en compte les risques liés aux évolutions du marché de la sous-traitance (cloud computing, ...) et aux évolutions réglementaires (DORA ...)

Le risque de concentration de la sous-traitance informatique auprès de NRB a été pris en compte dans l'analyse du choix de différents partenaires informatiques liés à l'évolution technologique future d'Ethias.

4.6. Autres risques importants

Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image.

Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Actuarial Function, Compliance...) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

En matière de Sustainability, avec l'ensemble de ses politiques, chartes et codes, Ethias rend sa stratégie de durabilité concrète et actionnable. Ces documents définissent les principes de durabilité que l'entreprise s'impose. En les publiant, Ethias s'engage à être transparente sur sa stratégie de durabilité, ses objectifs et ses progrès.

L'Ethias Sustainability Framework a été publié en 2023 et constitue un document cadre qui synthétise les principes directeurs guidant sa stratégie de durabilité et son implémentation dans toutes les activités de l'entreprise.

La Politique d'investissement durable et responsable d'Ethias préserve de la prise de participations dans des activités dont la réputation pourrait s'avérer douteuse.

Ethias réalise régulièrement des sondages d'opinion afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Les résultats de ces sondages réalisés par des bureaux d'étude indépendants démontrent régulièrement la qualité de la marque Ethias.

Les risques climatiques

Ethias est bien évidemment attentive à la problématique des risques ESG dont les risques climatiques physique et de transition font partie. Leur nature peut affecter à la fois la rentabilité de ses produits mais aussi la continuité même de ses activités.

C'est ainsi que, dans le cadre de son processus ORSA (Own Risk Self Assessment), Ethias évalue chaque année les impacts potentiels d'un scénario d'évènement climatique extrême pour les risques physiques et l'impact de la transition climatique sur ses investissements. Les stress tests menés à cette occasion permettent ainsi de challenger entre autres la politique de réassurance de la compagnie, la politique d'investissement, ...

Dans son exercice ORSA, Ethias accorde une attention particulière aux inondations, tremblements de terre et sécheresses. Ensuite, les risques liés aux émissions de gaz à effet de serre sont étudiés dans un nouveau scénario de changement climatique. L'objectif global étant de procéder à l'identification des expositions matérielles aux risques physiques et de transition et d'évaluer ces risques tant à court terme qu'à long terme. Une première approche est proposée sur base des tendances de marché et des premières consultations réalisées par les autorités de contrôle européennes avant la publication de directives en la matière.

Une grande majorité de nos contrats Non-Vie ont une échéance d'un an. Cela nous permet d'adapter assez rapidement la tarification des assurances en fonction de l'évolution des risques climatiques. Nos traités de réassurance prennent en compte l'évolution des risques climatiques ainsi que des risques de concentration. À partir des discussions avec nos réassureurs, nous recueillons des informations sur l'évolution des risques climatiques. Ceci est bien sûr incorporé dans la tarification des traités de réassurance, ce qui donne des informations de marché sur l'évolution des risques.

Par ailleurs, la Politique d'investissement durable et responsable exclut les investissements dans des activités industrielles néfastes pour l'environnement.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées, des tests de black-out sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

4.7. Autres informations importantes concernant le profil de risque

Tests de résistance

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR, en sus d'une gamme de stress tests réalisés annuellement. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise (cf. section suivante). La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques macroéconomiques, les risques climatiques, les risques de continuité, et les risques de cyber attaque sont également intégrés dans ces analyses.

Volatilité des indicateurs de marché

La volatilité de l'ensemble des indicateurs de marché durant 2023, en particulier la volatilité des taux d'intérêt, a nécessité un suivi rapproché du risque ALM.

Situation géopolitique

Ethias reste attentive aux conflits géopolitiques et aux impacts encourus, en termes de hausse des prix dans le secteur de l'énergie notamment.

Intelligence artificielle générative (IAG)

L'intelligence artificielle générative (IAG) est une technologie de pointe qui transforme la manière dont nous créons et interagissons avec les données. Elle ne se contente pas d'analyser ou de traiter l'information, mais elle est capable de produire de nouveaux contenus qui peuvent imiter la créativité humaine.

L'utilisation de plus en plus répandue de l'IAG tant dans les entreprises qu'au niveau personnel impose aux assureurs de prendre rapidement en compte les risques liés à cette nouvelle technologie.

L'IAG impactant des processus critiques de l'entreprise, elle nécessite une gestion très proactive des risques en matière de sécurité des données, notamment la sécurité des données personnelles (RGPD) et de risques de compliance et d'éthique, sans négliger l'évolution des fonctions engendré par ce changement et l'impact de celui-ci sur la gestion du personnel.

Concrètement Ethias, conformément à sa stratégie, investit dans les nouvelles technologies (dont l'IAG). Les risques émergents externes spécifiques à ces nouvelles technologies sont intégrés dans la méthodologie de gestion de risque d'Ethias.

5. Valorisation à des fins de solvabilité

En annexe à cette section figurent le bilan Solvabilité II de l'année écoulée et de l'année précédente, ainsi que la comparaison des valorisations S2 et BGAAP.

5.1. Valorisation des actifs

5.1.1 Valorisation SII vs BGAAP du portefeuille d'actifs financiers

Dans les états financiers établis conformément aux normes comptables belges (« BGAAP ») applicables aux entreprises d'assurance, la valeur d'inventaire des actifs est, à quelques exceptions près, fixée sur base du coût amorti des actifs. Aussi, les plus ou moins-values latentes nettes provenant de l'évaluation d'éléments d'actif ne sont généralement pas prises en compte au sein des états financiers. Les règles d'évaluation telles qu'elles président aux évaluations des actifs au sein des états financiers sont énoncées dans le rapport annuel d'Ethias SA.

Conformément aux principes de valorisation énoncés au sein de la directive Solvabilité II, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Ce principe de valorisation est similaire à la définition de la juste valeur selon les IFRS. Dans ce cadre, Ethias applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur de la norme

IFRS 13 pour tous les actifs et passifs pour lesquels une autre norme IFRS requiert ou permet une comptabilisation à leur juste valeur ainsi qu'à la présentation en annexe d'une information sur leur évaluation à la juste valeur. Les principes de valorisation par niveaux hiérarchiques sont explicités ci-dessous.

Au-delà des différences de méthode de valorisation, certaines reclassifications sont opérées entre les différentes rubriques du poste C. Placements du bilan comptable belge et les grandes catégories d'actifs présentées dans le bilan économique Solvabilité II. Une reclassification importante concerne les intérêts courus non échus relatifs aux titres de dettes. Ces derniers sont repris au sein de la juste valeur (« dirty market value ») des catégories d'actifs concernées en Solvabilité II alors qu'ils sont classés en comptes de régularisation conformément aux normes comptables belges.

Les principales différences de valorisations entre les valeurs Solvency II et BGAAP par catégorie d'actifs s'expliquent comme suit :

Catégorie d'actif	Explication différence de valorisation entre Solvency II et BGAAP
Participations, actions et fonds d'investissement	A l'exception des actions faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence s'explique exclusivement par la juste valeur enregistrée en SII et la valeur d'acquisition des actions ou participations comptabilisée en BGAAP.
Obligations	La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique essentiellement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs ainsi que par la prise en compte des intérêts courus non échus dans la valorisation SII. En outre, il existe des exceptions à cette règle générale : <ul style="list-style-type: none"> • Les obligations faisant l'objet d'une réduction de valeur et dont la valeur a été ramenée à leur valeur de marché en normes comptables belges • Les obligations perpétuelles valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) en normes comptables belges.
Biens immobiliers	A l'exception des biens immobiliers faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique principalement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs.
Instruments dérivés	Les contrats à terme sur obligations et sur swaps de taux d'intérêts sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture et bénéficient des règles de comptabilité de couverture (pas d'évaluation à la juste valeur dans le bilan comptable belge). La valeur de marché de ces instruments est uniquement reconnue en Solvabilité II.
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Pas de différence de valorisation.
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	Pas de différence de valorisation.
Prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts et prêts hypothécaires, et avances sur polices	A l'exception des prêts faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique exclusivement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le solde restant dû des prêts.

Le tableau suivant reprend l'évolution des valeurs de marchés des actifs financiers sur 2023.

En milliers d'euros	Valeur SII 31/12/2023	Valeur SII 31/12/2022	Variation annuelle
Participations	698.974	696.971	2.003
Actions cotées	505.587	458.519	47.069
Actions non cotées	144.312	86.735	57.577
Fonds d'investissement	927.303	885.337	41.965
Obligations d'État	6.907.566	6.615.008	292.557
Obligations d'entreprise	3.904.915	3.888.267	16.648
Titres structurés	97.155	171.010	-73.855
Titres garantis	0	0	-
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	139.233	148.956	-9.723
Instruments dérivés	-35.824	133.774	-169.597
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	58.972	70.967	-11.995
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	2.161.659	1.609.547	552.113
Prêts hypothécaires aux particuliers	438.337	403.991	34.346
Autres prêts et prêts hypothécaires	906.081	795.585	110.497
Avances sur polices	19.618	18.132	1.486
Total	16.873.889	15.982.799	891.091

La valeur de marché des investissements obligataires (obligations d'état, d'entreprise et structurées) a augmenté de 235 millions d'euros en 2023. Cette évolution s'explique principalement comme suit :

- Augmentation des valeurs de marché pour 566 millions d'euros expliquée principalement par une diminution des taux d'intérêts
- Achats nets pour 1.389 millions d'euros
- Échéances d'obligations pour 1.712 millions d'euros

La nette augmentation des valeurs de marché des actions cotées de 47 millions d'euros résulte majoritairement des augmentations importantes de valeurs de marché (+ 57 millions d'euros) compensées par des ventes nettes pour 10 millions d'euros

L'augmentation de 42 millions d'euros des investissements dans les organismes de placement collectif s'explique en grande partie par des achats en investissements alternatifs (+106 millions d'euros) compensés par des ventes de fonds monétaires pour 60 millions d'euros.

L'augmentation des actifs en représentation de contrats en unités de compte de 551 millions d'euros vient des nouveaux contrats en unités de comptes pour un montant net de 364 millions d'euros nets et de l'augmentation de la valeur de marché des actifs en portefeuille (+ 178 millions d'euros).

L'augmentation des prêts hypothécaires aux particuliers de +34 millions d'euros s'explique principalement par l'amortissement en capital ou le remboursement (-35 millions d'euros) compensé par la poursuite de l'investissement dans des notes de prêts hypothécaires pour un montant net de 70 millions d'euros.

5.1.2 Valorisation SII vs BGAAP des autres actifs

5.1.2.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

Les goodwills et les actifs incorporels ne sont pas reconnus en SII. Dans les états financiers BGAAP, les immobilisations incorporelles sont principalement composées de goodwills liés à l'acquisition de portefeuille et de participation ainsi que de logiciels et développements informatiques activés.

5.1.2.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs (DTA) et passifs (DTL) sont générés par des différences temporaires entre les valeurs économiques et fiscales des actifs et passifs ainsi que par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées.

La préparation des états financiers requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts

différés selon les lois fiscales belges. Par ailleurs, selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Pour la valorisation des actifs et passifs d'impôts différés, le taux de 25% a été considéré, attendu que c'est le taux d'imposition des sociétés applicable selon les lois fiscales belges en 2023.

Après toutes les compensations possibles entre DTA et DTL, Ethias obtient un DTA net théorique et par conséquent, en application de la réglementation SII, Ethias réalise un test de recouvrabilité pour étayer la comptabilisation de ce DTA net en référence à des bénéfices imposables estimés futurs ré-

sultant des nouvelles activités attendues dans son Business Plan (dont les hypothèses sont revues annuellement pour tenir compte notamment des incertitudes liées à l'évolution du secteur de l'assurance et des marchés financiers).

À l'issue de ce test de recouvrabilité, Ethias est en mesure de justifier que les bénéfices imposables estimés futurs résultant de nouvelles activités attendues sont suffisants pour ne pas limiter la valorisation du DTA net dans les fonds propres éligibles (le montant de DTA net recouvrable par des bénéfices est significativement supérieur aux autres critères qui limitent l'éligibilité au tier 3).

La diminution des impôts différés de 56 millions d'euros est expliquée par l'augmentation plus importante des valeurs de marchés des actifs financiers que celle des passifs impactés par le discount rate.

5.1.2.3 Immobilisations détenues pour usage propre

L'augmentation de la valeur d'expertise des immobilisations détenues pour usage propres est principalement expliquée par la mise à jour de la valeur du bâtiment situé à Alleur.

5.1.2.4 Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs s'explique par l'annulation des charges techniques à récupérer, les provisions techniques (Best Estimate) étant calculées nettes de recours.

L'augmentation de ce poste de 29 millions d'euros est principalement expliquée par l'augmentation des primes en Non Vie (aussi bien en assurance direct qu'en coassurance et courtage) et par 3 primes à recevoir en assurance Vie 2ème pilier.

5.1.2.5 Créances (autres que celles d'assurance)

Les créances autres que celles d'assurance sont globalement restées stables. Les frais de gestion à percevoir sur les fonds à actifs dédiés ainsi que les frais payés d'avance ont augmenté, compensés par la diminution des montants à recevoir de l'ONSSAPL suite au paiement des pensions et par la diminution des notes de crédit à recevoir.

5.1.2.6 Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations de réassurance, autres créances et autres actifs

Dans les états financiers BGAAP, ces actifs sont valorisés à la valeur nominale ou d'acquisition ou au coût amorti. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La juste valeur de ces actifs est égale à leur valeur nette comptable BGAAP. En effet, l'entreprise considère que pour ces créances, la valeur nette comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 portant sur les contrats de location est d'application. Ainsi, en SII, sous le poste « Autres créances », est repris un actif de 32 millions d'euros relatif au droit d'utilisation, et, sous le poste « Autres passifs », l'obligation locative de 30 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité ou sur la durée du contrat si elle est inférieure. L'obligation locative est diminuée des paiements de loyers effectués et augmentée des intérêts.

Quand une modification est apportée à un contrat de location, l'obligation locative est réévaluée et le montant de la réévaluation est porté sur l'actif au titre du droit d'utilisation.

En 2023, Ethias a acquis un droit d'utilisation long-terme de 53 millions d'euros sur le bâtiment d'Hasselt affecté durablement à son exploitation. Ce droit réel sur immeuble social a été classé sous le poste « Autres actifs ».

L'augmentation des créances de réassurance (+145 millions d'euros) est principalement expliquée par la réception d'un nouveau dépôt gagé en titres liée au nouveau contrat signé en 2023 réassurant le portefeuille international.

5.2. Valorisation des provisions techniques

5.2.1 Valorisation des best estimates Vie

Nous renvoyons à la section 5.2.2 en ce qui concerne les produits santé similaires à la Vie.

5.2.1.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend la valorisation des provisions Vie sous SII soit la valeur des Best Estimates (BE) à fin 2022 et fin 2023, ainsi que la valorisation des provisions techniques Vie décrite dans les états financiers BGAAP à fin 2023.

En milliers d'euros			
Ligne d'activité SII	SII 2023	BGAAP 2023	SII 2022
Assurance avec participation aux bénéfices	8.103.888	8.148.917	8.114.598
Réassurance acceptée	0	0	0
Provisions complémentaires BGAAP	0	1.068.149	0
Provision TRIP	0	344	0
Total Vie (hors DC, UC et indexés)	8.103.888	9.217.410	8.114.598
Rentes DC	49.495	40.419	47.934
Total Vie (hors UC et indexés)	8.153.383	9.257.829	8.162.532
Assurance indexée et en unités de compte	2.183.095	2.161.659	1.633.584
TOTAL GLOBAL	10.336.478	11.419.488	9.796.116

Aux segments Vie, nous devons ajouter les rentes de Droit commun en Non Vie : RC générale et RC auto (cf. section 5.2.2).

Par ailleurs, les contrats d'assurance de groupe des employés d'Ethias sont valorisés comme prescrit par la norme IAS19 et sont repris dans les provisions pour retraite en SII (cf. section 5.3.3).

5.2.1.2 Méthode de valorisation

En BGAAP, les provisions d'assurance Vie comprennent :

- les provisions mathématiques,
- les provisions complémentaires « clignotant », visant à provisionner l'écart entre les provisions mathématiques calculées au taux garanti du contrat et celles calculées au taux « clignotant » de manière telle que définie à l'article 31 de l'arrêté royal Vie du 14/11/2003,
- les provisions complémentaires de longévité, visant à tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et constituées sur les produits de rentes.

Elles incluent les participations bénéficiaires Vie attribuées. Il faut y ajouter le fonds de participations bénéficiaires décès constitué pour faire face aux prestations de PB décès de l'exercice à venir.

Sous Solvabilité II, les Best Estimates sont calculés en projetant des flux déterminés pour être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valorisation actuelle des flux futurs est réalisée à l'aide d'une courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA avec ajustement de volatilité. Les flux incluent les risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en BGAAP. Les Best Estimates incluent une participation bénéficiaire déterminée de façon

stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles et choisis au hasard. Outre les différentes hypothèses retenues pour déterminer les flux, les Best Estimates sont aussi conditionnés par différents Jugements d'Expert. Des décisions futures de gestion peuvent également être prises en considération dans le calcul des Best Estimates.

Les provisions complémentaires qui font partie des réserves BGAAP, à savoir la provision de longévité et la provision clignotant, ne sont pas reprises sous Solvabilité II en tant que telles. Cependant, le risque qu'elles couvrent est bien intégré en SII lors de l'évaluation des BE par le biais des hypothèses retenues. De même, le fonds de PB décès n'apparaît pas en tant que tel sous SII mais les PB décès futurs alloués aux flux futurs complètent ces flux.

Les produits d'assurance Vie sont classifiés selon le type de gestion, à savoir :

- les produits d'assurance Vie individuelle,
- les produits d'assurance Vie collective.

En assurance Vie individuelle, notre portefeuille est constitué des produits suivants :

- les produits classiques
- les produits Compte Assurance, dits « First »
- les rentes.

En Vie collective, une distinction est faite entre

- les assurances pensions (1er pilier)
- les assurances de groupe (2ème pilier)
- les produits de capitalisation.

L'assurance pensions est un contrat d'assurance souscrit par un employeur public au profit de son personnel et qui

a pour objet la constitution de prestations légales de pension ou de cotisations dues au fonds solidarisé. Les réserves constituées sont gérées de façon collective (dans le fonds général ou en fonds distincts), et peuvent relever soit de la branche 21 soit de la branche 23.

Notons finalement que le portefeuille contient des produits relatifs à la branche 21, à la branche 23 et à la branche 26.

Certains segments de passifs ne font pas encore partie de la méthodologie générale de modélisation SII et ce pour des raisons de complexité, de non matérialité ou de non disponibilité des données. Pour les segments non modélisés, la réserve comptable BGAAP sera généralement utilisée comme Best Estimate (un add-on pouvant être ajouté dans certains cas si cela s'avère nécessaire).

5.2.1.3 Hypothèses principales

Alors que les provisions techniques comptables BGAAP hors provisions complémentaires (clignotant et de longévité) sont calculées sur base des conditions tarifaires des contrats, les provisions techniques SII quant à elles tiennent compte de la réalité attendue.

5.2.1.4 Niveau d'incertitude

Un certain niveau d'incertitude porte sur les éléments suivants :

- Les fonds de financement et les fonds collectifs font l'objet d'hypothèses sur leur évolution,
- Les réserves en coassurance acceptée sont supposées évoluer de la même manière que celles du segment correspondant,
- La branche 23 est partiellement modélisée,
- La réassurance n'est pas modélisée, une analyse ayant montré que son impact est non matériel sur les BE Vie,
- La modélisation des rachats est basée sur un seul taux quelle que soit la tranche d'âge,
- La modélisation stochastique de la PB n'est pas encore parfaitement aboutie.

5.2.1.5 Jugement d'expert

La liste des jugements d'expert répertoriés a été mise à jour au 31/12/2023.

5.2.1.6 Changements importants d'hypothèses

Les changements importants apportés aux hypothèses ou à la modélisation entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 portent sur la revue des différentes calibrations (courbe d'actualisation, taux de rachat, frais, tables de mortalité).

5.2.1.7 Evolution des Best Estimates Vie

Le premier élément important qui influence la valeur des BE est la courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA. La courbe de fin 2023 est inférieure à celle de fin 2022. Cet effet est cependant partiellement compensé par l'utilisation d'un taux garanti flottant, essentiellement en 1er pilier. L'effet de courbe est estimé à +296 millions d'euros.

5.2.2 Valorisation des best estimates Non Vie et santé

5.2.2.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend, la valorisation des provisions Non Vie sous SII, soit la valeur des Best Estimates (BE) à fin 2022 et fin 2023, ainsi que la valorisation des provisions techniques Non Vie décrite dans les états financiers BGAAP à fin 2023.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Valeur SII 31/12/2023	Valeur BGAAP 31/12/2023	Valeur SII 31/12/2022
Non Vie (hors santé)	1.790.767	2.130.056	1.802.351
Santé (similaire à la Non Vie)	356.210	508.222	361.785
Non Vie	2.146.978	2.638.277	2.164.136
Santé (similaire à la Vie)	1.405.779	1.819.880	1.304.934
TOTAL Non Vie et santé (BGAAP hors recours)	3.552.756	4.458.158	3.469.070
Provisions de recours	0	-80.206	0
TOTAL Non Vie et santé net recours	3.552.756	4.377.952	3.469.070

En SII, les BE sont calculés nets de recours et les BE des rentes RC et RC auto sont classés en Vie (cf. section 5.2.1).

5.2.2.2 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant reprend les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance au 31 décembre 2023 selon les catégories du bilan SII.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes avant ajustement	Ajustement	Provisions techniques cédées
Non Vie (hors santé)	1.790.767	1.583.201	-7.379	200.187
Santé (similaire à la Non Vie)	356.210	350.535	-34	5.640
Non Vie	2.146.978	1.933.737	-7.413	205.828
Santé (similaire à la Vie)	1.405.779	1.389.511	0	16.268
TOTAL	3.552.756	3.323.248	-7.413	222.095
Rentes reprises en Vie	49.495	49.495	0	0

En SII, les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont valorisés pour un montant total de 222 millions d'euros alors que les parts des réassureurs dans les provisions techniques du bilan comptable belge sont de 297 millions d'euros.

5.2.2.3 Méthode générale de valorisation des BE de sinistres

Prestations et frais externes

Les calculs des flux futurs des prestations et frais externes de gestion des sinistres en run-off se basent sur des méthodes classiques de triangulation aussi bien en BGAAP qu'en SII. Il persiste cependant certaines différences dans les calculs dans les deux cadres :

- Les flux ne sont pas actualisés en BGAAP.
- Une Value at Risk (VaR) liée au risk appetite de la compagnie est intégrée dans les évaluations BGAAP alors que le calcul du BE en SII est un scénario moyen.

Frais internes de gestion des sinistres et frais d'overhead et frais de placements

En SII, les frais de placements et les frais de support sont déterminés au moyen d'une proportion des dépenses.

En BGAAP, un pourcentage des provisions est utilisé pour déterminer la provision pour frais internes de gestion des sinistres.

« Add-ons » comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

Un montant spécifique est aussi ajouté pour tenir compte d'IBNR de sinistres atypiques lorsque le traitement de ceux-ci pour un groupe de risques homogènes ne se fait pas via triangulation.

Réassurance

La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée dans les états financiers BGAAP et le référentiel

SII en appliquant le programme de réassurance aux différents sinistres. Certaines parties du programme de réassurance dont l'impact a été jugé non matériel au regard de la complexité des développements informatiques requis n'ont pas été modélisées.

En BGAAP, le programme de réassurance est appliqué sur base de la charge BGAAP des sinistres tandis qu'en SII le programme s'applique sur la charge SII des sinistres.

Ajustement

L'ajustement des montants de charge des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance, est un concept prudentiel imposé par SII pour couvrir le risque d'insolvabilité des réassureurs et celui-ci n'a pas son pendant en BGAAP.

5.2.2.4 Méthode générale de valorisation des BE de rentes AT et DC

Outre les méthodes, les paramètres techniques utilisés pour les rentes sont différents en BGAAP et en SII :

- En BGAAP, une méthode basée sur des barèmes est appliquée pour les rentes AT et Droit Commun.
- En SII, le calcul repose essentiellement sur un calcul de valeur actuelle de flux projetés et permettant de prendre en compte, dans une vue prospective, les différents mécanismes propres à la branche.

5.2.2.5 Méthode générale de valorisation des BE de primes

Méthodes et hypothèses

Le BE de primes brut est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP. Une analogie peut être faite avec la PREC (provision pour risques en cours) et la PPNA (provision pour primes non acquises). Les BE de primes sont calculés selon un modèle de projection des primes et expositions développé et calibré en interne.

Réassurance

Le BE de primes net de réassurance est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP.

La valorisation en SII est identique à la valorisation du BE de primes brut.

5.2.2.6 Prise en compte de l'intervention de TRIP dans les attentats de Bruxelles, Liège et Charleroi dans le BE des sinistres et de rentes

Différentes branches sont touchées par les attentats de Bruxelles, principalement la RC Objective et l'AT.

Le mécanisme en place est le suivant :

- Les compagnies gèrent leurs sinistres ;
- La charge des différents sinistres du marché sont globalisées dans un pool (TRIP) ;

- Les réassureurs interviennent sur base de la charge du pool ;
- Le pool redistribue les charges et charges cédées aux différentes compagnies au prorata de leurs parts de marché.

Afin que le BE reflète le mieux possible les engagements réels, nous avons procédé de la manière suivante :

- Annulation dans les calculs des BE de rentes et de sinistres des flux relatifs aux sinistres liés aux attentats
- Constitution d'un add-on sur base des montants BGAAP après répartition par le pool.

5.2.2.7 Prise en compte de la « sur-inflation »

L'impact sur les provisions techniques de la « sur-inflation » rencontrée durant l'année 2022 a été intégrée à l'aide d'un Add-on spécifique.

5.2.2.8 Changements importants d'hypothèses

Générique

Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les nouvelles informations disponibles.

BE de primes

L'ensemble des paramètres nécessaires à l'utilisation du module de projection ont été recalibrés.

Les S/P sont, depuis 2022, déterminés en marge de l'exercice budgétaire qui s'appuie sur une projection en BE des charges attendues pour les différentes LoB.

BE de sinistres

Les triangulations ont été actualisées en ajoutant une diagonale supplémentaire aux différents triangles.

BE de rentes

Les différentes hypothèses majeures ont été revues.

5.2.2.9 Evolution des Best Estimates Non Vie et santé

L'évolution entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 du BE Non Vie est une augmentation de 2,4%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- Non Vie Hors Santé : diminution de 0,6%
- Santé Similaire à la Non Vie : diminution de 1,5%
- Santé Similaire à la Vie : augmentation de 7,7%

En milliers d'euros		Provisions techniques (SII)		
		31/12/2023	31/12/2022	Evolution
Provisions techniques Non Vie (hors santé)	BE sinistres	1.667.243	1.697.382	-1,8%
	BE primes	123.524	104.969	17,7%
	BE total	1.790.767	1.802.351	-0,6%
Provisions techniques santé (similaire à la Non Vie)	BE sinistres	421.614	379.017	11,2%
	BE primes	-65.404	-17.232	-279,5%
	BE total	356.210	361.785	-1,5%
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	BE primes	-199.494	-229.195	13,0%
	BE rentes	1.605.273	1.534.129	4,6%
	BE total	1.405.779	1.304.934	7,7%
BE total Non Vie et santé		3.552.756	3.469.070	2,4%

L'évolution du BE "Non Vie Hors santé" est fortement influencée par l'évolution du BE de sinistres. Ce BE est influencé à la baisse par la diminution de l'impact de l'addon inflation 2022 dans le BE.

L'évolution du BE "Non Vie santé similaire à la Non Vie" est surtout impacté par une augmentation du volume d'affaires en Soins de Santé P&C et en Worker's Compensation.

L'évolution du BE "Non Vie Santé Similaire à la Vie" est influencée par l'augmentation du BE de rentes. Celui-ci est marqué par l'évolution défavorable de la courbe des taux. Le BE de primes qui concerne exclusivement la branche soins de santé particuliers est impacté par la revue de l'hypothèse de rentabilité attendue des primes.

5.2.3 Valorisation de la marge de risque

La marge de risque représente, en Solvabilité II (car le concept n'est pas applicable en BGAAP), la valeur actuelle du coût de financement des SCR futurs liés à l'activité d'assurance considérée en run off sur le portefeuille existant à la date de clôture. Elle s'ajoute aux Best Estimates pour constituer ensemble les provisions techniques. Elle représente un

peu moins de 400 millions d'euros, soit un supplément de 2,7% des Best Estimates au 31/12/2023.

Le tableau suivant présente la marge de risque par ligne d'activité SII.

En milliers d'euros	Valorisation de la marge de risque	
	31/12/2023	31/12/2022
Ligne d'activité SII		
Non-vie (hors santé)	145.937	147.589
Santé (similaire à la non-vie)	53.357	52.935
Santé (similaire à la vie)	41.980	38.404
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	129.152	153.670
Assurance indexée et en unités de compte	5.881	4.937
Total	376.307	397.534

Le montant de la marge de risque a suivi l'évolution de ses constituants, c'est-à-dire les SCR et l'horizon sur lequel ils sont projetés. La baisse observée de la marge de risque s'ex-

plique principalement par la baisse du SCR vie dû à la baisse des taux d'intérêt sur l'année 2023 (baisse du lapse mass).

5.2.4 Ajustement de volatilité

Le ratio de solvabilité d'Ethias SA est évalué en utilisant la courbe des taux de l'EIOPA avec l'ajustement de volatilité. Aucun changement significatif n'a été apporté à la méthodologie de l'EIOPA pour la prise en compte de l'ajustement de volatilité.

L'ajustement de volatilité a légèrement augmenté de 19bps fin 2022 à 20bps fin 2023. Par conséquent, ce paramètre a légèrement plus d'impact sur le ratio de solvabilité. Le ratio

sans cet ajustement serait 12% plus faible (contre 10% au 31/12/2022). Pour le MCR, l'annulation de l'ajustement diminue le ratio de 37%.

Au niveau du bilan Solvabilité II, les valeurs de marché des actifs restent inchangées puisqu'elles ne dépendent pas de la courbe des taux établie par l'EIOPA avec ou sans ajustement de volatilité. En revanche, l'actualisation des flux de passif à une courbe des taux plus basse génère un Best Es-

time des engagements plus élevé, ce qui réduit les fonds propres disponibles, et notamment ceux éligibles à la couverture du capital. Mécaniquement, le SCR augmente avec l'augmentation des BE excepté pour le lapse mass en Vie où la baisse des taux est bénéfique.

L'impact relatif de l'ajustement de volatilité sur le ratio de couverture du SCR est plus important au 31/12/2023

En milliers d'euros	Impact de l'ajustement de volatilité sur le ratio de couverture du SCR		
	Sans VA	QRT 12/2023	Delta
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.495.310	1.494.051	1.260
Fonds propres éligibles SCR	2.665.329	2.841.098	-175.769
Surplus(+) / déficit(-)	1.170.019	1.347.047	-177.028
Ratio de couverture SCR	178,25%	190,16%	-11,9%

En milliers d'euros	Impact de l'ajustement de volatilité sur le ratio de couverture du MCR		
	Sans VA	QRT 12/2023	Delta
Capital minimum requis (MCR)	665.576	643.456	22.120
Fonds propres éligibles MCR	2.050.789	2.222.764	-171.974
surplus(+) / déficit(-)	1.385.213	1.579.307	-194.094
Ratio de couverture MCR	308,12%	345,44%	-37,32%

5.3. Valorisation des autres passifs

5.3.1 Méthodes de valorisation des autres passifs

5.3.1.1 Dettes subordonnées

Pour les emprunts avec une option de call (remboursement anticipé avant le terme), Ethias attribue des probabilités de remboursement à partir de la 1^{ère} date de call. Ces probabilités doivent refléter la vraisemblance de l'exercice de l'option par les entités émettrices, en fonction des conditions du marché, et font l'objet d'un jugement d'expert.

En IFRS, la hiérarchie de méthodes de valorisation suivante est appliquée :

Les emprunts subordonnés faisant l'objet d'une cotation sur un marché actif sont valorisés sur base du prix de marché « Ask ». Ils sont classés en IFRS en niveau 1.

Les emprunts subordonnés pour lesquels un prix coté sur un marché actif n'est pas disponible sont valorisés via la méthode du DCF ("Discounted Cash Flows") avec le spread réévalué à la date de calcul, et la probabilité de call déterminée par un jugement d'expert reflétant la vraisemblance de l'exercice de l'option en fonction des conditions du marché en ligne avec les hypothèses utilisées en interne par le management d'Ethias lors de l'établissement du dernier Business Plan. Dans ce cas, il s'agit d'une évaluation de niveau 3.

En SII, la méthode du DCF est utilisée pour tous les emprunts subordonnés avec le spread de crédit à l'origine maintenu constant. En effet, l'article 75 de la directive 2009/138/CE précise que lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à

(-0,60%/bp) qu'au 31/12/2022 (-0,55%/bp). Cette augmentation s'explique par le fait que la baisse du lapse mass ne compense plus la hausse des autres SCR (baisse des taux).

Les effets de l'ajustement de volatilité à fin 2023 sur les fonds propres, le SCR et le MCR sont repris dans les tableaux ci-dessous.

l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué. La courbe des taux utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe des taux swaps.

5.3.1.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans le bilan économique de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou d'évaluation intervient.

Au 31/12/2023, aucun passif éventuel n'a été reconnu.

5.3.1.3 Provisions autres que les provisions techniques

Le montant des provisions doit correspondre à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation existant à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction complété par l'expérience de transactions similaires. Les provisions sont comptabilisées quand :

- l'entité a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

La provision de 5 millions d'euros constituée dans les états financiers BGAAP pour couvrir le coût de dérivés de couverture n'existe pas en SII car ce coût est comptabilisé dans la valeur de marché des dérivés.

5.3.1.4 Provisions pour retraite

Les avantages au personnel ont été valorisés en conformité avec les principes de la norme IAS 19 et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (principalement les enga-

gements de pension), les avantages à long terme et les avantages de fin de contrats de travail.

La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et SII s'explique par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII suite à l'actualisation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages de fin de contrat de travail, et la valeur de ces engagements comptabilisés dans les états financiers BGAAP, ainsi que par la reconnaissance des avantages à long terme en SII.

5.3.1.5 Dépôts des réassureurs et les dettes nées d'opérations de réassurance, dettes envers des établissements de crédit, dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit, dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires, dettes nées d'opérations de réassurance et autres dettes

La juste valeur de ces passifs est égale à leur valeur nominale, qui correspond à la valeur nette comptable BGAAP. En effet, l'entreprise considère que pour ces dettes, la valeur nominale constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes, à l'exception des contrats de location.

5.3.2 Evolution des autres passifs

5.3.2.1 Emprunts subordonnés

L'augmentation de valeur des emprunts subordonnés (+85 millions d'euros) est due à l'émission d'un nouvel emprunt subordonné de 250 millions d'euros et à la revalorisation des emprunts suite à la diminution des taux sans risque en 2023 (+20 millions d'euros), partiellement compensé par l'échéance de celui émis en 2018 pour 75 millions d'euros et le rachat partiel de l'emprunt émis en 2015 pour un montant de 114 millions d'euros.

5.3.2.2 Passifs éventuels

Les différents scénarii envisagés et le montant du passif éventuel qui en découle ont été réévalués : aucun passif éventuel n'est reconnu à fin 2023.

5.3.2.3 Provisions autres que les provisions techniques

La diminution de 1 millions d'euros est principalement expliquée par la reprise de provision liée à un litige.

5.3.2.4 Provisions pour retraite

La diminution de 20 millions d'euros est principalement expliquée, d'une part, par le paiement des pensions liées au plan 60+, et d'autre part, par l'augmentation des valeurs de marché des actifs de l'OPF plus importante que l'effet du taux d'actualisation sur l'engagement de pension.

5.3.2.5 Dépôts des réassureurs et les dettes nées d'opérations de réassurance

L'augmentation de 146 millions d'euros est principalement expliquée par 139 millions d'euros d'augmentation des dépôts en titres et les dépôts en espèces reçus notamment à la suite d'un nouveau contrat signé en 2023 réassurant le portefeuille à l'international et par 7 millions d'euros d'augmentation des dettes vis-à-vis des réassureurs.

5.3.2.6 Dettes envers les établissements de crédit

La diminution de 192 millions d'euros est expliquée par le remboursement des repos pour 66 millions d'euros et la diminution du collatéral de 125 millions d'euros.

5.3.2.7 Dettes nées d'opérations d'assurance directe et montants à payer aux intermédiaires

L'augmentation de 31 millions d'euros est principalement expliquée par l'augmentation des paiements reçus d'avance (principalement en Accidents du Travail) et par l'augmentation de la dette envers les coassureurs partiellement compensée par la diminution de l'expérience rating, des comptes déposants et des dettes envers les courtiers.

5.3.2.8 Autres dettes et autres passifs

L'augmentation de 25 millions d'euros est expliquée par l'augmentation de la dette d'impôt sur le revenu, par la hausse des frais sur les actifs dédiés et par l'augmentation

des factures à recevoir, partiellement compensée par la diminution des paiements en avance pour le précompte professionnel.

5.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

5.5. Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs

Ethias a participé à l'exercice de stress-testing organisé par la BNB en 2023. L'objectif est de mesurer l'impact sur la solvabilité des compagnies d'assurance belges soumises un scénario de taux d'intérêt fortement négatifs, sur base de la situation au 31/12/2022. A l'issue de cet exercice, le ratio de solvabilité est passé de 170% à 148% au 31/12/2022, soit un impact de -22%.

Le résultat étant positif, la solvabilité d'Ethias étant préservée, la BNB a accepté la dispense de la dotation à la provision clignotant en 2023.

5.6. Annexes QRT

5.6.1 Bilan S2 comparatif avec année précédente

En milliers €	Q0-2022	Q0-2023	Variations
ACTIF			
Deferred tax assets	300.936	244.992	-55.943
Property, plant & equipment held for own use	11.108	13.448	2.340
Property (other than for own use)	148.956	139.233	-9.723
Holdings in related undertakings, including participations	696.971	698.974	2.003
Equities	545.253	649.899	104.646
Government Bonds	6.615.008	6.907.566	292.557
Corporate Bonds	3.888.267	3.904.915	16.648
Structured notes	171.010	97.155	-73.855
Collective Investments Undertakings	885.337	927.303	41.965
Derivatives	372.595	268.330	-104.264
Deposits other than cash equivalents	70.967	58.972	-11.995
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1.609.303	2.161.659	552.356
Loans and mortgages	1.217.708	1.364.037	146.329
Reinsurance recoverables	141.614	222.095	80.481
Deposits to cedants	3.666	3.547	-120
Insurance and intermediaries receivables	182.579	211.429	28.850
Reinsurance receivables	145.708	290.260	144.551
Receivables (trade, not insurance)	85.492	85.653	161
Cash and cash equivalents	491.658	350.571	-141.087
Any other assets, not elsewhere shown	50.041	111.136	61.095
TOTAL	17.634.178	18.711.174	1.076.996
PASSIF			
Own funds	2.098.806	2.434.665	335.859
BE non-life	1.802.351	1.790.767	-11.583
RM non-life	147.589	145.937	-1.652
BE health (similar to non-life)	361.785	356.210	-5.575
RM health (similar to non-life)	52.935	53.357	422
BE health (similar to life)	1.257.000	1.356.284	99.284
RM health (similar to life)	38.404	41.980	3.577
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	8.162.532	8.153.383	-9.149
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	153.670	129.152	-24.518
BE index-linked and unit-linked	1.633.584	2.183.095	549.511
RM Technical provisions – index-linked and unit-linked	4.937	5.881	944
Contingent liabilities	0	0	0
Provisions other than technical provisions	11.344	10.789	-555
Pension benefit obligations	54.987	34.577	-20.410
Deposits from reinsurers	165.183	304.323	139.140
Deferred tax liabilities	0	0	0
Derivatives	238.821	304.154	65.333
Debts owed to credit institutions	545.367	353.487	-191.880
Insurance & intermediaries payables	165.444	196.119	30.675
Reinsurance payables	12.279	19.463	7.184
Payables (trade, not insurance)	219.389	245.130	25.742
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	476.339	561.652	85.313
Any other liabilities, not elsewhere shown	31.433	30.768	-664
TOTAL	17.634.178	18.711.174	1.076.996

5.6.2 Bilan S2 versus BGAAP

En milliers €	SII Q0-2023	BGAAP Q0-2023	Variations SII - BGAAP
ACTIF			
Intangibles assets	0	96.731	-96.731
Deferred tax assets	244.992	-0	244.992
Property, plant & equipment held for own use	13.448	5.187	8.260
Property (other than for own use)	139.233	126.349	12.885
Holdings in related undertakings, including participations	698.974	500.434	198.540
Equities	649.899	476.344	173.555
Government Bonds	6.907.566	7.973.378	-1.065.813
Corporate Bonds	3.904.915	4.159.526	-254.611
Structured notes	97.155	102.088	-4.933
Collective Investments Undertakings	927.303	907.716	19.586
Derivatives	268.330	7.772	260.558
Deposits other than cash equivalents	58.972	58.972	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	2.161.659	2.161.659	-0
Loans and mortgages	1.364.037	1.447.904	-83.868
Reinsurance recoverables	222.095	297.157	-75.062
Deposits to cedants	3.547	3.547	0
Insurance and intermediaries receivables	211.429	291.635	-80.206
Reinsurance receivables	290.260	290.260	0
Receivables (trade, not insurance)	85.653	85.653	-0
Cash and cash equivalents	350.571	350.571	0
Any other assets, not elsewhere shown	111.136	79.097	32.040
TOTAL	18.711.174	19.421.982	-710.808
PASSIF			
Own funds	2.434.665	1.833.988	600.677
BE non-life	1.790.767	2.130.056	-339.288
RM non-life	145.937	0	145.937
BE health (similar to non-life)	356.210	508.222	-152.011
RM health (similar to non-life)	53.357	0	53.357
BE health (similar to life)	1.356.284	1.779.461	-423.178
RM health (similar to life)	41.980	0	41.980
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	8.153.383	9.257.474	-1.104.091
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	129.152	0	129.152
BE index-linked and unit-linked	2.183.095	2.161.659	21.435
RM Technical provisions – index-linked and unit-linked	5.881	0	5.881
Contingent liabilities	0	0	0
Provisions other than technical provisions	10.789	15.609	-4.820
Pension benefit obligations	34.577	44.662	-10.085
Deposits from reinsurers	304.323	304.323	0
Deferred tax liabilities	0	2.704	-2.704
Derivatives	304.154	8.455	295.699
Debts owed to credit institutions	353.487	353.487	0
Insurance & intermediaries payables	196.119	196.119	0
Reinsurance payables	19.463	19.463	0
Payables (trade, not insurance)	245.130	245.130	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	561.652	560.368	1.285
Any other liabilities, not elsewhere shown	30.768	802	29.966
TOTAL	18.711.174	19.421.982	-710.808

6. Gestion du capital

6.1. Fonds propres

6.1.1 Composition des fonds propres disponibles

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres disponibles	
	31/12/2023	31/12/2022
Niveau 1 non restreint	2.079.673	1.689.870
Niveau 1 restreint	14.400	14.513
Niveau 2	547.253	461.826
Niveau 3	244.992	300.936
Total	2.886.317	2.467.145

Fin 2023, les fonds propres disponibles sont composés des fonds propres de base classés selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 non restreint résultant de l'excédent d'actifs sur passifs hors actifs d'impôts dont le dividende prévisionnel (110.000 milliers d'euros) et les actifs d'impôts différés (244.992 milliers d'euros) qui sont classés en niveau 3 sont retirés.
- Niveau 1 restreint correspondant au solde de 14.400 milliers d'euros de l'emprunt perpétuel émis en 2010 (soit la partie n'ayant pas participé à l'opération d'échange effectuée en 2015) valorisé en valeur de marché. Il est classé en niveau 1 en application des mesures transitoires.
- Niveau 2 comprenant d'une part, l'emprunt subordonné de 271 millions d'euros émis en 2023 et venant à maturité en 2033 (valorisé en valeur de marché et classé en niveau 2) et d'autre part, l'emprunt subordonné de 276 millions d'euros en nominal émis en juillet et novembre 2015, et venant à maturité en janvier 2026 (valorisé en valeur de marché).
- Niveau 3 correspondant aux actifs d'impôts différés.

Les fonds propres disponibles ont augmenté entre 2022 et 2023, principalement grâce à un excellent résultat financier et opérationnel.

6.1.2 Composition des fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR)

Les fonds propres disponibles détaillés à la section précédente sont soumis à différentes limites, fixées par la réglementation Solvabilité II, qui déterminent leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis, à savoir :

- Le niveau 1 représente au moins 50% du SCR.
- Les emprunts subordonnés classés en niveau 1 restreint ne peuvent pas représenter plus de 20% du niveau 1 total.
- Les éléments classés en niveau 2 et en niveau 3 ne peuvent pas dépasser 50% du SCR.
- Les éléments classés en niveau 3 ne peuvent pas représenter plus de 15% du SCR.

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	
	31/12/2023	31/12/2022
Niveau 1 non restreint	2.079.673	1.689.870
Niveau 1 restreint	14.400	14.513
Niveau 2	547.253	461.826
Niveau 3	199.773	209.492
Total	2.841.098	2.375.701

Au 31/12/2023, la limite d'éligibilité est atteinte pour le niveau 3.

6.1.3 Couverture du capital de solvabilité requis

La marge SII au 31/12/2023 établie selon la formule standard, s'élève à 190,16% (après dividende) contre 170,10% au 31/12/2022 :

En milliers d'euros	Couverture du SCR	
	31/12/2023	31/12/2022
Capital de Solvabilité requis	1.494.051	1.396.613
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2.841.098	2.375.701
Ratio de couverture	190,16%	170,10%

Le ratio de couverture a augmenté en raison de l'augmentation des fonds propres (+465.397 milliers d'euros) en partie seulement compensée par la hausse du SCR (+97.438 milliers d'euros).

L'évolution s'explique principalement par de bons résultats technico-financiers. Ces effets ont cependant été compensés par la hausse du SCR marché : la bonne performance des actions induit une hausse du SCR action (augmentation des valeurs de marché des actions et hausse de l'ajustement symétrique).

6.1.4 Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du minimum de capital requis (MCR)

Les différentes valeurs qui composent les fonds propres éligibles à la couverture du minimum de capital requis (MCR) respectent les limites maximales fixées par la réglementation Solvabilité II à savoir :

- Le niveau 1 représente au moins 80% du MCR.
- Les emprunts subordonnés classés en niveau 1 restreint ne peuvent pas représenter plus de 20% du niveau 1 total.
- Les éléments classés en niveau 2 ne peuvent pas dépasser 20% du MCR.

Les fonds propres disponibles de niveau 1 sont entièrement éligibles à la couverture du MCR.

Par contre, seule une partie des fonds propres disponibles de niveau 2, à hauteur de 20% du MCR, est éligible à la couverture du MCR. Cette limite d'éligibilité est atteinte tant au 31 décembre 2022 qu'au 31 décembre 2023.

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	
	31/12/2023	31/12/2022
Niveau 1 non restreint	2.079.673	1.689.870
Niveau 1 restreint	14.400	14.513
Niveau 2	128.691	125.695
Total	2.222.764	1.830.078

6.1.5 Couverture du minimum de capital requis

Les normes S2 prévoient que le MCR soit compris entre 25% et 45% du SCR. Le calcul du MCR conduisant à fin 2022 à une valeur supérieure à cet intervalle, il est limité en vertu de cette disposition à 45% du SCR. En 2023, cette limite n'est plus atteinte.

En milliers d'euros	Couverture du MCR	
	31/12/2023	31/12/2022
Minimum de Capital Requis	643.456	628.476
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	2.222.764	1.830.078
Ratio de couverture	345,44%	291,19%

6.1.6 Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité

Le tableau repris ci-après montre le passage des fonds propres en normes comptables belges (BGAAP) aux fonds propres disponibles en Solvabilité II..

Les principales sources de différences entre les fonds propres comptables et les fonds propres Solvabilité II sont les réévaluations des actifs financiers et des passifs techniques, ainsi que les emprunts subordonnés.

En milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Fonds propres comptables	1.811.078	1.719.325
Fonds pour dotations futures	22.910	18.379
Plus/moins-values actifs financiers	-1.128.270	-1.769.905
Autres actifs	2073	1411
Revalorisation passifs techniques	1.475.643	1.799.862
Autres passifs	455.187	394.361
Impôts différés	247.696	303.713
Fonds propres SII	2.886.317	2.467.145

6.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

6.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

Le SCR et le MCR sont évalués selon la formule standard, modulo l'utilisation de certains USP (risque de réserve dans le calcul du SCR primes et réserves). A fin 2022, le MCR atteint le plafond de 45% du SCR mais ce n'est plus le cas à fin 2023.

En milliers d'euros	31-12-23	31-12-22
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.494.051	1.396.613
Minimum de capital requis (MCR)	643.456	628.476

6.2.2 Capital de solvabilité requis par module de risque

En milliers d'euros	SCR par module de risque	
	31/12/2023	31/12/2022
Risque de marché	918.822	826.795
Risque de défaut de la contrepartie	82.268	87.023
Risque de souscription en vie	217.734	264.582
Risque de souscription en santé	383.702	337.058
Risque de souscription en non-vie	497.463	476.272
Diversification	-706.007	-689.652
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0
Capital de Solvabilité Requis de base	1.393.982	1.302.077
Risque opérationnel	116.851	108.892
Capacité d'absorption des provisions techniques	-16.781	-14.355
Capacité d'absorption des impôts différés	0	0
Capital de solvabilité requis	1.494.051	1.396.613

A fin 2023, le SCR total s'élève à 1,49 milliard d'euros, composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, non vie, santé, vie, opérationnel et de défaut. Le classement des 3 principaux SCR par ordre décroissant d'importance est identique à fin 2023 et fin 2022, ainsi formé par les SCR marché, non vie, santé.

Le Capital de Solvabilité Requis global est passé de 1,40 milliard d'euros au 31/12/2022 à 1,49 milliard d'euros au 31/12/2023 :

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de marché a augmenté de près de 11% principalement à cause du risque sur actions (hausse de la valeur des expositions et de l'ajustement symétrique)
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de défaut des contreparties a légèrement baissé grâce à la diminution du type 1.

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription en vie a diminué suite à la baisse des taux sur le lapse mass.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription santé a augmenté principalement à cause de la hausse du risque de primes et réserves NSLT(augmentation du volume de primes et calibration de l'USP).
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription non vie a augmenté à cause de l'augmentation du catastrophe non vie.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques opérationnels a augmenté suite à l'augmentation du volume de primes. C'est en effet cette partie qui domine cette année comparée aux risques sur les BE.
- Le gain en diversification entre les SCR a augmenté suite à la hausse du risque santé et non vie.
- L'effet d'ajustement de la participation bénéficiaire sur les besoins en capitaux est de -14.355 milliers d'euros à fin 2022 contre -16.781 milliers d'euros à fin 2023 grâce à la baisse des taux et la hausse des valeurs actions
- A fin 2023, la capacité d'absorption du SCR par les impôts différés est restée nulle.

6.2.3 Utilisation de calculs simplifiés

Ethias SA n'utilise pas de simplification matérielle dans l'application de la formule standard.

6.2.4 Utilisation des paramètres propres à l'entreprise

En 2020, Ethias a reçu l'autorisation de la Banque Nationale de Belgique pour l'utilisation de ses propres paramètres spécifiques (USP, undertaking specific parameters) pour le risque de réserve dans le calcul du SCR primes et réserves. Cette autorisation concerne 5 lignes d'activité non-vie. La méthode 2 de l'Annexe XVII des Actes Délégués 2015/35/EC a été mise en place.

Fin 2023, le périmètre d'application de ces paramètres est resté inchangé.

Ligne d'activité	Description
2	Revenu garanti
3	Accidents du travail
4	Responsabilité civile auto
5	Auto autres
7	Incendie

6.2.5 Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR

Les données intermédiaires servant à calculer le MCR se trouvent dans les tableaux quantitatifs en annexe.

6.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce point n'est pas applicable.

6.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce point n'est pas applicable.

6.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis ont été respectés pendant la période de référence.

6.6. Autres informations

Néant.

7. Modèles de données quantitatives

Les tableaux suivants reprennent les modèles de données quantitatives à publier dans ce rapport, exprimées en milliers d'euros, au 31 décembre 2023.

7.1. Bilan

Actifs	AR0009	Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	-
Coûts d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	244.992
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13.448
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	13.652.347
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	139.233
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	698.974
Actions	R0100	649.899
Actions — cotées	R0110	505.587
Actions — non cotées	R0120	144.312
Obligations	R0130	10.909.636
Obligations d'État	R0140	6.907.566
Obligations d'entreprise	R0150	3.904.915
Titres structurés	R0160	97.155
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	927.303
Produits dérivés	R0190	268.330
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	58.972
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2.161.659
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1.364.037
Avances sur police	R0240	19.618
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	438.337
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	906.081
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	222.095
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	205.828
Non-vie hors santé	R0290	200.187
Santé similaire à la non-vie	R0300	5.640
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16.268
Santé similaire à la vie	R0320	16.268
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	3.547
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	211.429
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	290.260
Autres créances (hors assurance)	R0380	85.653
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	350.571
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	111.136
Total de l'actif	R0500	18.711.174

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs	AR0509	
Provisions techniques non-vie	R0510	2.346.271
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1.936.704
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	1.790.767
Marge de risque	R0550	145.937
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	409.567
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	356.210
Marge de risque	R0590	53.357
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9.680.799
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1.398.264
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1.356.284
Marge de risque	R0640	41.980
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8.282.535
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	8.153.383
Marge de risque	R0680	129.152
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2.188.976
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	2.183.095
Marge de risque	R0720	5.881
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10.789
Provisions pour retraite	R0760	34.577
Dépôts des réassureurs	R0770	304.323
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	304.154
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	353.487
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	196.119
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	19.463
Autres dettes (hors assurance)	R0840	245.130
Passifs subordonnés	R0850	561.652
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	561.652
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	30.768
Total du passif	R0900	16.276.509
Excédent d'actif sur passif	R1000	2.434.665

7.2. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non Vie et réassurance non proportionnelle acceptée

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Primes émises	AR0109							
Brut - Assurance directe	R0110	208.764	71.802	405.284	267.529	199.263	297	306.782
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	8
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	310	524	12.110	81.003	6.183	-	60.639
Net	R0200	208.454	71.278	393.173	186.526	193.081	297	246.151
Primes acquises	AR0209							
Brut - Assurance directe	R0210	209.308	71.161	405.283	264.506	197.137	294	297.311
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	8
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	310	524	12.110	81.003	6.183	-	60.648
Net	R0300	208.998	70.637	393.173	183.503	190.955	294	236.672
Charge des sinistres	AR0309							
Brut - Assurance directe	R0310	178.203	43.887	310.212	210.214	103.696	(341)	91.044
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	18	-	32	(157)	-	-	380
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	269	(1.942)	9.439	69.230	568	-	17.913
Net	R0400	177.953	45.829	300.805	140.827	103.128	(341)	73.510
Dépenses engagées	R0550	29.476	14.357	57.678	81.726	55.033	20	76.321
Autres dépenses	R1210							
Total des dépenses	R1300							

(assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Total
Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
107.559	17	45.834	50.049	4.404					1.667.584
-	-	-	-	-					8
					241	84	-	745	1.070
76.474	-	-	-	-	-	-	-	-	237.243
31.085	17	45.834	50.049	4.404	241	84	-	745	1.431.419
105.843	17	44.778	47.958	11.597					1.655.194
-	-	-	-	-					8
					241	84	-	745	1.070
76.474	-	-	-	-	-	-	-	-	237.252
29.369	17	44.778	47.958	11.597	241	84	-	745	1.419.021
33.786	-	26.733	22.183	5.774					1.025.391
(117)	-	-	-	-					156
					(309)	138	62	(69)	(178)
40.552	-	-	-	-	-	-	-	-	136.029
(6.884)	-	26.733	22.183	5.774	(309)	138	62	(69)	889.340
28.315	3	20.633	20.052	853	55	14	-	110	384.647
									72.362
									457.009

Vie

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie
		C0210	C0220	C0230	C0240
Primes émises	AR1409				
Brut	R1410	-	1.633.096	72.370	-
Part des réassureurs	R1420	-	1.778	-	-
Net	R1500	-	1.631.318	72.370	-
Primes acquises	AR1509				
Brut	R1510	-	1.633.096	72.370	-
Part des réassureurs	R1520	-	1.778	-	-
Net	R1600	-	1.631.318	72.370	-
Charge des sinistres	AR1609				
Brut	R1610	-	1.779.395	12.364	-
Part des réassureurs	R1620	-	1.248	-	-
Net	R1700	-	1.778.147	12.364	-
Dépenses engagées	R1900	-	54.377	7.348	-
Autres dépenses	R2510				
Total des dépenses	R2600				
Montant total des rachats	R2700	-	119.986	310	-

Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Engagements de réassurance vie		Total
		Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
-	-	-	-	1.705.466
-	-	-	-	1.778
-	-	-	-	1.703.688
-	-	-	-	1.705.466
-	-	-	-	1.778
-	-	-	-	1.703.688
-	-	-	-	1.791.760
-	-	-	-	1.248
-	-	-	-	1.790.512
-	-	-	6	61.730
				(1.082)
				60.649
-	-	-	-	120.296

7.3. Primes, sinistres et dépenses par pays

Le volume de primes émises brutes d'Ethias SA, uniquement avec les affaires directes en Belgique, dépassant largement les 90% du total de primes émises brutes d'Ethias SA, le tableau suivant renseigne uniquement les montants du pays d'origine (Belgique).

Non Vie

		Pays d'origine	Top 5 pays : non-vie
		C0010	C0020
Primes émises (brutes)	AR0019		
Brut — Assurance directe	R0020	1.657.363	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0021		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0022	1.014	
Primes acquises (brutes)	AR0029		
Brut — Assurance directe	R0030	1.644.958	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0031		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0032	1.014	
Charges des sinistres (brutes)	AR0039		
Brut — Assurance directe	R0040	1.025.504	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0041	(156)	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0042	(160)	
Dépenses engagées (brutes)	AR0049		
Brut — Assurance directe	R0050	398.118	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0051	-	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0052	179	

Vie

		Pays d'origine	Top 5 des pays : vie et santé SLT
		C0030	C0040
Primes émises brutes	R1020	1.705.466	
Primes acquises brutes	R1030	1.705.466	
Charges des sinistres brutes	R1040	1.791.760	
Dépenses engagées brutes	R1050	61.730	

7.4. Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	Contrats sans options ni garanties C0060	Contrats avec options ou garanties C0070	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0028							
Meilleure estimation	AR0029							
Meilleure estimation brute	R0030	8.103.888		-	2.183.095		-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-
Meilleure estimation recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	8.103.888		-	2.183.095		-	-
Marge de risque	R0100	128.368	5.881				-	
Provisions techniques - Total	R0200	8.232.256	2.188.976				-	

Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à l'assurance vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
49.495	-	10.336.478	-	-	(199.494)	1.555.778	-	1.356.284
-	-	-	-	-	(0)	16.268	-	16.268
49.495	-	10.336.478	-	-	(199.494)	1.539.510	-	1.340.016
784	-	135.033	17.118	-	-	24.862	-	41.980
50.279	-	10.471.511	(182.376)	-	-	1.580.639	-	1.398.264

7.5. Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0057							
Meilleure estimation	AR0058							
Provisions pour primes	AR0059							
Brut	R0060	17.701	(407)	(82.698)	34.175	14.023	34	32.018
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	(126)	(275)	(1.780)	(3.168)	(2.115)	-	(22.264)
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	17.828	(133)	(80.918)	37.343	16.138	34	54.282
Provisions pour sinistres	AR0159							
Brut	R0160	61.052	113.920	243.750	744.526	21.966	290	189.815
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	752	1.675	5.395	64.691	2.995	-	46.148
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	60.300	112.245	238.355	679.835	18.971	290	143.667
Total meilleure estimation - brut	R0260	78.753	113.513	161.052	778.701	35.989	324	221.833
Total meilleure estimation - net	R0270	78.128	112.113	157.437	717.178	35.109	324	197.949
Marge de risque	R0280	8.711	6.337	37.998	28.750	11.381	2.152	52.482
Provisions techniques - Total	AR0319							
Provisions techniques - Total	R0320	87.465	119.850	199.050	807.451	47.370	2.476	274.315
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	625	1.400	3.615	61.523	880	-	23.884
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	86.839	118.450	195.436	745.928	46.490	2.476	250.431

Assurance acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(7.918)	-	13.419	15.373	22.400	-	-	-	-	-	58.120
(2.424)	-	(747)	-	-	-	-	-	-	-	(32.900)
(5.494)	-	14.166	15.373	22.400	-	-	-	-	-	91.020
577.124	-	104.003	8.023	12.574	2.892	7.897	5	1.020	2.088.857	
116.834	-	238	-	-	-	-	-	-	238.727	
460.290	-	103.766	8.023	12.574	2.892	7.897	5	1.020	1.850.130	
569.206	-	117.422	23.396	34.974	2.892	7.897	5	1.020	2.146.978	
454.796	-	117.932	23.396	34.974	2.892	7.897	5	1.020	1.941.150	
38.055	94	5.225	2.366	4.063	310	987	1	382	199.294	
607.260	94	122.647	25.762	39.038	3.202	8.884	6	1.402	2.346.271	
114.410	-	(510)	-	-	-	-	-	-	205.828	
492.851	94	123.157	25.762	39.038	3.202	8.884	6	1.402	2.140.444	

7.6. Sinistres en non-vie

Total activités Non Vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Accident year [AY]
-------	--------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											30.725
N-9	R0160	396.501	119.537	(4.142)	12.328	9.689	4.602	4.879	5.214	6.780	4.037	
N-8	R0170	395.949	109.086	(4.298)	9.522	7.128	8.756	7.149	3.714	(1.964)		
N-7	R0180	411.660	120.197	(2.660)	11.709	11.553	8.322	4.366	7.437			
N-6	R0190	394.600	139.588	(2.256)	11.326	10.868	5.845	5.770				
N-5	R0200	421.668	147.073	(1.674)	12.590	10.980	8.638					
N-4	R0210	424.438	160.302	(5.712)	16.331	8.447						
N-3	R0220	342.818	124.492	5.958	16.431							
N-2	R0230	348.926	162.639	11.034								
N-1	R0240	421.042	187.771									
N	R0250	451.807										

		Pour l'année en cours										Somme		
		C0170										C0180		
Prior	R0100												30.725	10.187.961
N-9	R0160												4.037	559.425
N-8	R0170												(1.964)	535.041
N-7	R0180												7.437	572.584
N-6	R0190												5.770	565.740
N-5	R0200												8.638	599.275
N-4	R0210												8.447	603.806
N-3	R0220												16.431	489.699
N-2	R0230												11.034	522.600
N-1	R0240												187.771	608.813
N	R0250												451.807	451.807
Total	R0260												730.134	15.696.752

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											386.982
N-9	R0160	-	-	107.041	85.453	73.765	60.047	52.623	46.422	39.302	35.516	
N-8	R0170	-	135.995	103.956	88.518	75.633	60.610	51.731	40.287	34.653		
N-7	R0180	309.966	163.834	135.109	106.084	93.625	67.942	59.414	50.441			
N-6	R0190	330.446	149.852	114.059	95.811	82.029	72.538	68.118				
N-5	R0200	376.347	160.750	124.379	108.564	88.636	76.664					
N-4	R0210	336.831	152.450	112.987	82.571	72.674						
N-3	R0220	277.586	132.101	104.642	88.388							
N-2	R0230	313.616	168.591	136.533								
N-1	R0240	382.653	186.861									
N	R0250	404.327										

Fin d'année (données actualisées)

C0360

Prior	R0100	346.203
N-9	R0160	31.874
N-8	R0170	30.822
N-7	R0180	45.137
N-6	R0190	61.110
N-5	R0200	68.651
N-4	R0210	65.059
N-3	R0220	79.828
N-2	R0230	124.348
N-1	R0240	171.713
N	R0250	381.966
Total	R0260	1.406.712

7.7. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	14.216.046	-	-	177.266	-
Fonds propres de base	R0020	2.886.317	-	-	(125.033)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2.841.098	-	-	(175.769)	-
Capital de solvabilité requis	R0090	1.494.051	-	-	1.260	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2.222.764	-	-	(171.974)	-
Minimum de capital requis	R0110	643.456	-	-	22.120	-

7.8. Fonds propres

Fonds propres de base et fonds propres éligibles

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35		AR0009				
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1.000.000	1.000.000		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-		
Fonds excédentaires	R0070	22.910	22.910			
Actions de préférence	R0090	-		-		
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	1.056.763	1.056.763			
Passifs subordonnés	R0140	561.652		14.400	547.253	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	244.992				244.992
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		AR0219				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions		AR0229				
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	
Total fonds propres après déductions	R0290	2.886.317	2.079.673	14.400	547.253	244.992
Fonds propres auxiliaires		AR0299				
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles		AR0499				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2.886.317	2.079.673	14.400	547.253	244.992
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2.641.325	2.079.673	14.400	547.253	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2.841.098	2.079.673	14.400	547.253	199.773
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2.222.764	2.079.673	14.400	128.691	
Capital de solvabilité requis	R0580	1.494.051				
Minimum de capital requis	R0600	643.456				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	190,16%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	345,44%				

Réserve de réconciliation

		Valeur
Réserve de réconciliation	AR0699	C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	2.434.665
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	110.000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1.267.903
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	1.056.763
Bénéfices attendus	AR0769	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	378.295
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	143.840
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	522.135

7.9. Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	918.822	Simplification not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	82.268	
Risque de souscription en vie	R0030	217.734	Simplification not used
Risque de souscription en santé	R0040	383.702	Simplification for the Article 102a
Risque de souscription en non-vie	R0050	497.463	Simplification not used
Diversification	R0060	(706.007)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1.393.982	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	116.851
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(16.781)
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1.494.051
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	1.494.051
Autres informations sur le SCR	AR0399	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	5
Risque de souscription non-vie	R0050	8

Approche quant au taux de taxation

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approach not based on average tax rate

Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

7.10. Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		Composants MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,L)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	298.513	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Background information			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	78.128	185.020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	112.113	71.279		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	157.437	393.173		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	717.178	196.663		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	35.109	193.081		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	324	297		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	197.949	246.219		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	454.796	31.632		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	17		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	117.932	45.834		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	23.396	50.049		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	34.974	4.404		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	2.892	241		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	7.897	84		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	5	-		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	1.020	745		
		Activités en non-vie	Activités en vie		
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)		
		C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	29.180	315.763		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			8.020.272	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			83.616	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			2.183.095	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1.389.511			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				11.542.373

Calcul du MCR global

		Valeur	
		C0130	
MCR linéaire	R0300		643.456
Capital de solvabilité requis	R0310		1.494.051
Plafond du MCR	R0320		672.323
Plancher du MCR	R0330		373.513
MCR combiné	R0340		643.456
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		8.000
Minimum de capital requis	R0400		643.456

Calcul du montant notionnel du MCR en Non Vie et en Vie

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0140		C0150	
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	327.693		315.763	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	760.875		733.175	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	342.394		329.929	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	190.219		183.294	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	327.693		315.763	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	4.000		4.000	
Montant notionnel du MCR	R0560	327.693		315.763	

Nous sommes là pour vous. **ethias**